



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 À 09 H 00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALÉIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Mathieu OLIVEIRA

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-trois et le premier décembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Monsieur Franck PEYRET	à	Madame Audrey BARTOUT
Madame Claude CHIRAC	à	Monsieur Julien BOUNIE
Monsieur Didier MARSALÉIX	à	Madame Patricia BUISSON
Madame Frédérique MEUNIER	à	Madame Sandrine MAURIN
Madame Marie-Laure VIDAL	à	Monsieur Eric ZIOLO

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Table des matières

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	10 à 17
---	---------

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Mise en œuvre du Service Public Départemental "Corrèze Autonomie" au 01/01/2024 – Décision organisation	18 à 26
202	Mise en œuvre du Service Public Départemental "Corrèze Autonomie" au 01/01/2024 – Décision financière	18 à 26
203	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance : rapport d'activité 2022	27
204	Politique culturelle 2024	28 et 29
205	Actions en faveur des collèges publics – Dotation principale de fonctionnement et soutien personnalisé – Exercice 2024	30
206	Collèges privés sous contrat d'association – Dotations principales 2024	31

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301	Routes 2030 – Déviation de la RD901 – Point d'avancement des autres déviations	32 à 34
302	La Corrèze, un Département engagé pour un élevage durable au service de territoires vivants	35 à 37

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Plan Départemental de la Gestion de l'Eau	38 à 41
102	Convention financière pour 2024 entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze	42
103	Décision Modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2023	43
104	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Décision Modificative n° 1 au budget primitif 2023	44
105	Centre Départemental de Santé – Décision Modificative n° 1 au budget 2023	45
106	Ressources des établissements et services médico-sociaux	46 et 47
107	Autorisation d'ouverture des crédits du budget 2024 avant vote du budget	48
108	Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et approbation du nouveau règlement budgétaire et financier de la Collectivité	49
109	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2023	50
110	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	51

COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

401	Participation Citoyenne	52
-----	-------------------------	----

MOTION

Motion pour une offre ferroviaire renforcée autour du POLT et des Trains de Nuit, au service de notre territoire et de ses habitants

53 à 55

M. LE PRESIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de désigner Christophe ARFEUILLERE Vice-Président de séance et Sandrine MAURIN secrétaire de séance.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Je précise que Jean-Jacques LAUGA et Laurent DARTHOU devront s'absenter en cours de séance, afin de se rendre à la cérémonie de la Sainte-Cécile des gendarmes. Par ailleurs, Jean-Marie TAGUET devra assister à l'Assemblée Générale des BTP.

Mes chers collègues, parce qu'ils jetaient ses dernières forces dans son combat contre la maladie, Gérard COLLOMB, qui nous a quittés ce samedi 25 novembre, n'aura pas vu de son vivant l'effrayant accomplissement de sa funeste prophétie. Au moment de quitter la place Beauvau le 1^{er} octobre 2018, il avait eu ces mots prémonitoires : « *Aujourd'hui, on vit côte à côte. Je crains que, demain, on ne doive vivre face à face* ». Cher Gérard COLLOMB, hélas, nous y sommes. Celui qui a démissionné de ses fonctions de Ministre de l'Intérieur d'Emmanuel MACRON et d'Edouard PHILIPPE, en raison de leur prise en compte insuffisante des fractures du pays, avait vu juste. Nous y sommes, et si la sécurité a effectivement constitué l'angle mort du premier quinquennat d'Emmanuel MACRON, le mal qui ronge la France est évidemment plus profond, plus lointain, et même plus global. Il suffit d'observer les résultats des dernières élections chez nos voisins, ce qu'ils nous disent des inquiétudes et du désarroi qui traversent les sociétés occidentales et des mauvaises réponses qu'ils croient avoir trouvées.

Le drame de Crépol faisant écho aux émeutes survenues à Dublin après une attaque au couteau est un peu comme si, de la France à l'Irlande, et des Pays-Bas à la Hongrie, nous assistions au glissement de nos démocraties vers un point de non-retour. La mort de Thomas, 16 ans, dans la nuit du 18 au 19 novembre, n'est pas la conséquence d'une fin de bal soiffarde dans la France rurale, du rugby, des clochers ou de Patrick Sébastien. Elle n'est pas davantage le résultat de l'importation sur ses terres, qui le regarde de loin mais pas sans considération, du conflit israélo-palestinien. Nul ne sait avec certitude ce qui a conduit au drame, mais nous en connaissons le résultat : le choc brutal entre 2 communautés. La mort de Thomas, c'est la France et la démocratie déglinguées par le laisser-fairisme politique. Des années de démission politique et, disons-le, des associations mortifères entre les populismes de droite et de gauche. A ce sujet, mes chers collègues, soyons clairs et affirmatifs : pour les uns et les autres, à droite comme à gauche, transiger, c'est cautionner. La mort de Thomas, c'est la France qui accepte que la République ne soit pas une et indivisible, qui accepte des zones de non-droit, qui laisse le champ libre aux narcotrafiquants. La mort de Thomas, c'est la France des clans et de toujours plus de communautarisme. La mort de Thomas, c'est la France qui pense que seules la décroissance et la baisse de démographie constituent des solutions, alors que l'on peut faire rimer écologie et économie, natalité et progrès social, si l'on veut s'écouter et sortir des rhétoriques et des clichés.

Oui, l'élevage à l'herbe de nos territoires, comme le présentera Hélène ROME tout à l'heure, est bénéfique pour notre santé et notre environnement, car il permet le stockage de l'eau et du carbone. Non, la suppression de tous les seuils dans le cadre de la continuité écologique n'est pas une solution systématique, car elle ne permet plus de ralentir l'eau, de la garder pour faire vivre les poissons en période d'assec et de réalimenter la nappe du cours d'eau. Non, l'alimentation bio n'est pas accessible à toutes les bourses et conduit aussi à des désastres économiques sur de nombreuses exploitations qui ne trouvent pas les débouchés. Oui, Néo Terra sera un boulet pour la Région Nouvelle-Aquitaine, etc.

La mort de Thomas, c'est la France des oubliés, des délaissés, des déclassés, des services publics, de ceux qui attendent le TGV (Train à Grande Vitesse), ou le misérable POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse). Plus largement, un Etat avec 3 grands « P » : Protecteur, Péréquateur, tout simplement Puissant. La mort de Thomas, c'est la France qui a oublié la vision gaullienne de l'Etat, celle que le Général aimait à répéter : « *Entre le pouvoir politique et l'administration, ce doit être le grand compromis implicite, garant de la démocratie et de sa pérennité. Oublier cela, c'est ouvrir la voie au chaos* ». Prémonitoire, lui aussi. Précisément, nous y sommes. La technostructure et la technocratie ont définitivement pris le pas sur le politique qui, comme pour compenser, ne fait que s'agiter toujours plus, sans aucun écho. Dramatique, quelques élites bien pensantes, avec leur verticalité toute formatée, formées dans le même moule, décident de ce qui est bien et de ce qui est mal, cherchent à uniformiser, alors que notre diversité et nos territoires sont une force incommensurable. La métropolisation et la boboisation sont devenues légions, les classes populaires oubliées, les classes moyennes laissées-pour-compte, les territoires ringardisés. La mort de Thomas, c'est la France qui a perdu ses repères républicains, ses valeurs et l'autorité de ses institutions. La mort de Thomas, c'est la France du face-à-face et des espoirs de vivre ensemble qui s'éloignent.

C'est là où nous en sommes, mais ce n'est pas une raison pour nous résigner, pas nous, ici, sur ces terres de résistance corréziennes. Nous combattons de toutes nos forces avec nos moyens, notre volontarisme, notre détermination. La peur n'évitant pas le danger, et le pire n'étant jamais certain, ne dévions pas du cap que nous ont confié les Corrèziennes et les Corrèziens : protéger, développer et bien vivre ensemble. Bien vivre ensemble, c'est soutenir nos lieux de vie, nos communes, nos associations et nombreux bénévoles : ils tiennent le pays, qu'ils en soient remerciés. C'est soutenir la culture, sans oublier les réseaux associatifs que Philippe LESCURE vous présentera. C'est soutenir l'éducation et la jeunesse, comme le montrera Valérie TAURISSON, à travers des actions en faveur des collèges publics comme privés. C'est prendre soin de nos aînés et des personnes en situation de handicap. Nous leur devons énormément. La création, dès ce 1^{er} janvier, du grand service public "Corrèze Autonomie", est un acte fort, structurant, pour permettre encore plus d'efficacité dans le service rendu, et toujours plus de proximité. "Corrèze Autonomie", c'est 143 agents dont 10 postes supplémentaires et 40 coordinateurs de proximité répartis sur nos 19 cantons, avec 29 implantations locales de "Corrèze Autonomie" pour répondre au plus près des besoins des Corrèziens. Sandrine MAURIN ira plus en détail sur son fonctionnement.

Bien vivre ensemble, c'est aussi protéger les personnes, protéger les biens. Nous avons des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des PATS (Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés), qui donnent le meilleur au quotidien. Agnès AUDEGUIL déroulera la convention financière pour 2024 qui, cette année encore, est en augmentation. C'est un soutien complémentaire, depuis l'an passé, de plus de 1 M€ annuel, soit plus de 10 %.

Le bien vivre ensemble, c'est aussi penser à l'avenir, porter des équipements structurants et l'avancement des déviations routières, particulièrement le lancement de la concertation du public sur la RD 901, pour notamment permettre plus de développement sur l'Yssandonnais, démarche qui nous sera présentée par Jean-Marie TAGUET.

Bien vivre ensemble, c'est tenir compte des conséquences du dérèglement climatique, notamment sur l'eau. L'eau, c'est la vie. Mais elle est sujette, elle aussi, à beaucoup de clivages et de conflits d'usages, d'intérêts. Nous avons besoin plus que jamais de considérer l'eau comme un bien commun. Sa gestion concertée et publique est indispensable, comme l'expliquera Patricia BUISSON.

Pour réussir tout cela et tout le reste, il nous faut aussi de l'argent : Francis COMBY vous présentera la Décision Modificative (DM). Un autre ingrédient est nécessaire, c'est la participation citoyenne que Christian BOUZON, qui préside la Commission avec l'aide de Franck PEYRET, abordera pour finir, car nous gardons toujours le meilleur pour la fin. Permettez-moi de remercier l'Assemblée Citoyenne, qui va prochainement être renouvelée, pour l'implication totale de chacune et chacun de ses membres, pour leur avis documenté et les moments de convivialité qu'ils ont su créer. Un appel à candidatures sera lancé en début d'année. Bravo et merci à tous.

Mes chers collègues, je vous souhaite des débats fructueux, respectueux, comme d'habitude, et plein d'enthousiasme. Je vous remercie.

M. COMBES — Chers collègues, bonjour. J'espère que vous allez bien, après ce démarrage très politique de votre part, Monsieur le Président. Démarrage que je partage. Vous constaterez d'ailleurs que nous pouvons entrer en résonance sur un certain nombre d'analyses. Pour ce qui est des moyens, il faut en discuter.

Monsieur le Président et chers collègues, avant d'en venir au rapport que vous allez nous présenter, je souhaite évoquer un sujet d'actualité nationale, qui nous concerne ici aussi, en Corrèze : il s'agit de l'immigration. Le Gouvernement et différents partis veulent limiter drastiquement l'arrivée dans notre pays de personnes d'origine étrangère, principalement en provenance d'Afrique. La France a toujours été un pays d'immigration. Il est vrai qu'il faut toujours un peu de temps pour que les étrangers s'intègrent dans notre société, mais des dispositions prises par l'Etat peuvent favoriser cette intégration, aussi bien en ce qui concerne la santé que le logement ou l'éducation. Si l'intégration n'est pas facilitée, on en arrive à des affrontements violents, comme à Romans-sur-Isère, où des membres de l'ultradroite venus de toute la France ont fait une belle démonstration de notre avenir.

Notre pays a besoin de bras dans bien des secteurs. C'est aussi le cas dans notre Département, où les entreprises du BTP (Bâtiment et des Travaux Publics) notamment, cherchent en vain des ouvriers ; où certaines sociétés, comme ailleurs, finissent par faire travailler des clandestins. Au Sénat, Monsieur RETAILLEAU, paré de tous les attributs du RN (Rassemblement National), a fait danser la valse à Monsieur DARMANIN, dans un exercice de délire politique dont nous devrions avoir collectivement honte. Ce Sénateur dîne régulièrement dans des restaurants parisiens dont les cuisines sont peuplées de sans-papiers. Dès lors, dans quel camp le cynisme se trouve-t-il ? Nous sommes tout, sauf naïfs, et encore moins enfermés dans un angélisme béat. Nous demandons des mesures de bon sens et qui prennent en compte les sentiments de beaucoup de nos compatriotes en matière d'immigration.

Un autre sujet contribue à favoriser les tensions sociales : la crise énergétique et la baisse du pouvoir d'achat. L'Etat décide d'augmenter les salaires dans ses propres services et dans toutes les collectivités, unilatéralement, notamment dans la nôtre et celle-ci. C'est très bien, mais les dotations de l'Etat aux collectivités ne sont pas augmentées en même temps, malgré une petite rallonge de quelque 200 M€ consentie par Emmanuel MACRON récemment. Ainsi, dès l'an prochain, bien des communes et départements n'auront plus de capacité d'action. Tout le monde le sait. Ces collectivités ne pourront plus investir. Si je prends l'exemple de Tulle, nous avons fait le choix d'aider financièrement nos agents en votant une prime pouvoir d'achat au montant maximal de 164 000 €. La suite, on la connaît : il faudra rogner sur tout et tout le temps en 2024, pour exécuter un budget dont je ne souhaite pas confier l'exécution à Monsieur le Préfet de la Corrèze. J'espère que ce ne sera pas le cas non plus du département de la Corrèze qui dispose encore de quelques réserves, mais il est nécessaire que l'Etat augmente en 2024 les dotations qu'il verse aux collectivités.

A propos des collectivités, je souhaiterais savoir ce que vous pensez, Monsieur le Président et Monsieur le Conseiller Régional, de la mission confiée par le Président de la République à Eric WOERTH, qui est donc chargé, peut-être pas de supprimer les départements, mais de simplifier le mille-feuille des collectivités. Quand on veut simplifier, on enlève. S'il vous demandait votre avis, Monsieur le Président, que proposeriez-vous à Eric WOERTH ?

J'en viens aux propositions que vous présentez dans cette séance, à commencer par le Service Public Départemental de l'Autonomie. Un beau sujet. Je ne rentrerai pas dans les détails, puisque nous y reviendrons. Je me limiterai au principe : vous mettez peut-être la charrue un peu avant les bœufs. Des orientations ont été définies au niveau national, une proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale et une loi de programmation définissant les moyens alloués pourrait être proposée. Peut-être vaudrait-il donc mieux attendre que les nouvelles dispositions sur les aides aux aînés entrent en vigueur. Je sais que vous aimez être pilote, mais donner du temps au temps n'est pas forcément le perdre. Nous ne sommes pas opposés à travailler à un meilleur accompagnement de nos aînés, au contraire, mais il n'y a pas de raison de se précipiter dès le 1^{er} janvier, même si ce sera le cas, puisque vous l'avez décidé. Vous risquez d'être obligé de changer encore des dispositions quand la nouvelle loi entrera en vigueur et des questions restent en suspens. Est-ce que la nouvelle structure aura la capacité de répondre humainement avec toute la proximité nécessaire aux demandes de nos aînés ? Nous avons essayé de faire des propositions constructives lors des comités de pilotage, nous espérons avoir été entendus.

S'agissant des établissements gérés par le Département, il est regrettable (et nous vous l'avons demandé à plusieurs reprises) que vous ne communiquiez pas de bilan sur leur activité et leur fréquentation. Je pense en particulier à Sédières. Ce n'est pas pour critiquer, mais simplement pour pouvoir analyser les résultats que nous obtenons et que vous obtenez. Je pense aussi au musée de Sarrazan ou à l'espace des 1 000 Sources de Bugat. Nous aimerions également disposer des chiffres 2023 de la fréquentation touristique en Corrèze quand ils seront disponibles. Nous avons noté l'écrasement d'un poste supprimé à la direction de la Bibliothèque Départementale, que vous proposez de fusionner avec la Direction des Archives Départementales dans un souci d'économie. Mais je crains que l'avenir de la lecture publique, qui constitue aussi un grand sujet dans le département, n'en fasse les frais. Monsieur le Président, la lecture publique est importante et mérite mieux qu'une place annexe aux Archives Départementales. Un autre établissement départemental suscite des inquiétudes, ou en tout cas des interrogations : le Laboratoire d'Analyses. Il se dit que beaucoup de ses activités sont prises en charge dans des départements voisins. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est réellement, Monsieur le Président ? Nos informations sont alarmantes en matière d'équilibre financier. En ce qui concerne le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, situé à Tulle, il était initialement prévu d'accueillir les adolescents dans un nouvel établissement à Brive-la-Gaillarde. D'après les informations que j'ai obtenues, lors d'un conseil local de prévention de la délinquance, le chef du service a indiqué que l'hébergement à Brive-la-Gaillarde concernerait plutôt les plus jeunes. Je souhaite en recevoir confirmation et comprendre ce qui motive ce changement. Nous voudrions également savoir pourquoi l'encadrement supérieur et intermédiaire est décimé au sein de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Il faudra nous en dire un peu plus. Nous avons demandé un audit. Je crois qu'il faudra nous pencher sur ces questions-là.

J'ai encore une question (sur le mode de la plaisanterie de fin d'année) : pour quelle raison vous obstinez-vous à continuellement repousser la réalisation de la déviation de Meymac ? Les Meymacois se demandent ce qu'ils vous ont fait. Je ne peux pas leur répondre, puisque je l'ignore. L'an dernier, vous aviez annoncé le début des travaux en 2025. Aujourd'hui, vous prévoyez un début possible des travaux à partir de 2026. Pourriez-vous être un peu plus précis, s'il vous plaît ? Il est vrai que cette déviation a été priorisée sur celle de Malemort-sur-Corrèze, puis celle de Lubersac, dont les travaux débiteront au printemps prochain, puis celle de la Route Départementale 901 à Varetz. Il faudra que nous en parlions, car le sujet est important. Mais je présume que vous en avez d'autres sous le coude, comme celle de Noailles, si vous arrivez à la réaliser.

Pour finir, je voulais adresser un témoignage de félicitations et de soutien à Sandrine MAURIN, qui devient Présidente de LR (Les Républicains). Je vous admire beaucoup, parce c'est un poste que je n'aurais jamais pris, même s'il avait eu son équivalent à gauche. Je salue ce que vous faites. En outre, votre statut de femme empêchera les hommes d'être égaux à eux-mêmes. Félicitations à vous.

M. ARFEUILLERE — Mes chers collègues, la dernière séance plénière de l'année est l'occasion de faire un bilan des actions engagées en 2023 et d'esquisser les projets à venir pour la Corrèze et les Corrèziens. Force est de constater que le monde d'aujourd'hui est toujours plus instable, marqué par des tensions inflationnistes, la recrudescence des conflits, la montée des communautarismes et les divisions sociales attisées par les extrêmes. Face à cela, nous refusons le fatalisme et la résignation. Au contraire, nous faisons le choix d'aller de l'avant avec un département protecteur de l'ensemble des Corrèziens et fédérateur de toutes les énergies. Ce choix, nous le mettons en œuvre avec nos principes, c'est-à-dire un cap clair : le développement de la Corrèze et le bien vivre des Corrèziens ; une méthode qui a fait ses preuves avec l'écoute et la concertation ; un socle de valeurs fortes qui sont le respect de la parole donnée, l'esprit de la responsabilité dans nos choix et la proximité dans l'action.

La proximité est une notion trop souvent galvaudée, banalisée, quand elle n'est pas tout bonnement oubliée par les responsables publics. Une proximité encore récemment questionnée avec le débat autour de la pertinence de l'échelon départemental dans notre organisation territoriale. Une proximité pourtant intimement liée à l'histoire du Département, particulièrement ici, en Corrèze. Une proximité toujours au cœur des compétences de notre collectivité, qui accompagne les citoyens de la naissance à la vieillesse. Une proximité dont nous avons fait notre marque de fabrique, considérant qu'elle est la condition de l'efficacité, de l'action publique et de la confiance des citoyens. Une proximité qui irrigue chacune de nos politiques au bénéfice de tous les Corrèziens. Agir en proximité, c'est d'abord se donner les moyens de bâtir un service public ambitieux. "Corrèze Autonomie", respectueux des spécificités du territoire, est capable de répondre aux attentes de nos concitoyens. "Corrèze Autonomie" est un grand service public coconstruit

avec l'ensemble des acteurs locaux de l'autonomie, qui combinera une action de proximité et un accompagnement adapté à la situation de chaque Corrèzien, qu'il soit en situation de crantage, de dépendance, de handicap, de fragilité ou d'aidant. Attachée au modèle social corrézien, notre majorité entend le préserver, le renforcer, pour continuer d'être à la hauteur des enjeux, et surtout ne pas subir l'uniformisation à marche forcée de la politique de l'autonomie voulue par le Gouvernement.

Il est vrai que nous aurions pu attendre tranquillement, j'allais dire passivement, que le Gouvernement nous impose son modèle unique de gestion de l'autonomie. Mais ni l'attentisme, ni le laxisme, pas plus que la passivité, ne font partie de notre ADN (Acide désoxyribonucléique). Loin du défilé des Ministres aux Assises des Départements de France il y a 3 semaines à Strasbourg, prônant les vertus des modèles uniques imposés d'en haut, à grand renfort de « y a qu'à, faut qu'on », mais sans aucun moyen en regard. Loin de l'attitude également résignée de l'Assemblée des Départements de France qui, tant par son inertie que par sa complaisance à l'égard du Gouvernement, peine de plus en plus à porter la vraie voix du Département et à défendre sa position. Nous souhaitons nous montrer proactifs et faire avancer la Corrèze avec et pour les Corrèziens. Agir en proximité, c'est précisément rejeter l'uniformisation au profit d'une lecture plus fine des réalités du territoire et des politiques à la table à chaque situation.

C'est la raison pour laquelle nous faisons le choix d'un dispositif cousu main pour les établissements sociaux et médico-sociaux corréziens, ce qui nous permet d'apporter à chacun le juste niveau de ressources, en prenant en compte l'évolution de ses besoins. C'est ce même dispositif que nous mettons en œuvre pour accompagner les acteurs de la culture en Corrèze, tissu particulièrement dynamique de quelque 430 associations, auxquelles s'ajoutent les ateliers d'éducation artistique, les classes orchestres et les radios associatives. Celles-ci bénéficieront, pour la première fois, d'une enveloppe dédiée pour soutenir leur activité, vectrice de lien social et garante d'une information de proximité. Nous pratiquons également un accompagnement sur mesure des 25 collèges publics qui maillent notre territoire. Nous leur allouons une dotation principale en hausse de 7 % par rapport à 2023, ainsi que des dotations complémentaires pour les soutenir dans le contexte actuel d'inflation. De cette façon, nous confortons notre engagement pour le bien vivre au collège.

Agir en proximité, c'est aussi cultiver ce précieux bien vivre ensemble et façonner la Corrèze de demain, aux côtés de celles et ceux qui font sa force, sa fierté et son avenir. L'avenir de notre territoire, c'est d'abord notre jeunesse, une jeunesse qui se mobilise d'ores et déjà pour répondre aux appels à projets écoresponsables dans les collèges. Une jeunesse que nous encourageons à se forger une véritable culture de l'engagement à la corrézienne, autour de l'eau et du devoir de mémoire dans le cadre du futur parcours jeunes citoyens. L'avenir de notre territoire, c'est aussi celles et ceux qui mettent à l'honneur les savoir-faire et les produits Origine Corrèze : le Salon Made in France en novembre dernier, le marché de Nuremberg actuellement et, prochainement, le Salon de l'Agriculture. Autant d'occasions de voir rayonner les talents de notre belle Corrèze.

Agir en proximité, c'est travailler à l'attractivité, mais aussi à l'accessibilité de notre Département, pour améliorer la mobilité en Corrèze et vers la Corrèze. L'amélioration du réseau routier départemental constitue à cet égard l'une de nos priorités. Depuis 2015, ce choix s'est traduit par une politique d'investissement volontariste, qui nous a notamment permis de relancer le plan Routes 2030, un programme malheureusement abandonné par la majorité précédente, mais que nous avons relancé avec force. Nous avons ouvert le contournement de Malemort-sur-Corrèze voici un an et demi. Nous démarrons, à présent, les travaux de Lubersac et poursuivons les études pour Meymac et Noailles. Aujourd'hui, nous vous proposons de relancer le projet de déviation de la RD 901, c'est-à-dire la liaison Brive-Objat contournant Varetz, l'un des axes les plus fréquentés de la Corrèze, avec pas moins de 14 000 véhicules par jour. Si nous avons la main sur les routes, il n'en est malheureusement pas de même pour le train. J'en veux pour preuve la situation du POLT, qui se dégrade de plus en plus. Sur ce point, nous voterons tout à l'heure une motion commune, majorité et minorité. Une énième motion, me direz-vous. Elle aura au moins le mérite de confirmer notre soutien aux usagers mobilisés dans le cadre des associations Urgence Ligne POLT et Destination Train de Nuit. Mais, face à la dégradation continue du POLT, qui traduit au fond la relégation de nos territoires à une certaine forme de mépris de la part du Gouvernement, face aux sempiternelles promesses de la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer français) et du Ministre, face à l'inertie de tous ces décideurs quant aux attentes légitimes des milliers d'usagers, devrions-nous pour autant nous résigner à l'immobilisme ? Non, car notre responsabilité d'élus, c'est de maintenir et de renforcer la pression sur le Gouvernement et sur la SNCF. Après tout, c'est de cette façon que nous avons obtenu la

mise en place d'un comité de suivi trimestriel du POLT, instance présidée par le Ministre, au sein de laquelle notre Président, Pascal COSTE, maintient la pression tant sur les grands travaux que sur l'entretien courant. Oui, sur la ligne POLT, comme partout, il fait chaud l'été, les feuilles tombent à l'automne, et il y a du givre en hiver. Ces phénomènes ne sont pas nouveaux et les traiter relève du simple bon sens. Ils ne justifient en rien les retards à répétition, les suppressions de trains en pagaille. Notre conviction, c'est que nous n'obtiendrons des avancées qu'en renforçant la pression des élus, en fédérant unanimement les collectivités. A ce titre, il serait grand temps que la Région Nouvelle-Aquitaine adopte une position claire sur cette ligne, comme l'ont fait l'Occitanie ou le Centre Val de Loire. A Bordeaux ou à Poitiers, c'est-à-dire à 2 heures ou 1 h 15 de Paris, il est trop facile d'oublier que les 3 départements de l'ex-Limousin ont été purement et simplement sacrifiés sur l'autel du développement ferroviaire. Cela reste inacceptable.

Pour conclure, agir en proximité, c'est avoir le souci constant de son territoire et de ses habitants, non par chauvinisme, mais bien pour apporter des réponses concrètes et adaptées. Pour le dire autrement, on peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près. Comme à notre habitude, nous engagerons, dès le début de l'année 2024, une nouvelle série de réunions cantonales. Elles seront l'occasion d'échanger avec les Maires, et les Corrégiens eux-mêmes lors des sessions publiques. Alors que l'écart entre les citoyens et les institutions ne cesse de se creuser, nous restons fidèles à notre mandat de proximité. A mesure que grandit le sentiment d'abandon et de déclasserment de la France des campagnes, l'heure n'est pas d'opposer cette France des campagnes à celle des cités, la France rurale à la France urbaine. Il est, en revanche, urgent que le Gouvernement écoute la voix des territoires pour une République décentralisée, avec des territoires qui seraient enfin consultés au lieu d'être continuellement méprisés ; pour une République où les énergies locales seraient fédérées autour des principes fondamentaux (la valorisation, la créativité, l'encouragement des solidarités et la reconnaissance des singularités) ; pour une République que Jean-Pierre RAFFARIN baptisait à l'époque la « République des proximités », celle qui rapprochera les Français des décisions qui les concernent ; pour une République qui ne soit pas l'addition de communautés, mais bien la seule et unique communauté qui vaille ; une République que certains voient en rêve. La saison des vœux donnera peut-être à ces songes creux l'occasion de passer du rêve à la réalité. Quant à nous, cette République, nous nous efforçons de la bâtir au quotidien, pierre après pierre, avec nos modestes moyens, mais toujours avec le cœur et le bon sens corrézien chevillé au corps.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Christophe, d'élargir le propos. Je pense que nous exprimons un certain nombre de choses qui vont dans le même sens, notamment sur les sujets d'immigration. Malheureusement, nous ne détenons pas tous les tenants et les aboutissants. Nous ne sommes pas toujours écoutés, y compris dans nos familles politiques, notamment sur les questions du travail et de l'intégration. Par contre, au sein des exécutifs, nous sommes capables de réaliser des choses concrètes. Ici, nous avons pu démontrer que l'intégration était possible, y compris avec des migrants, en faisant en sorte qu'ils aient un travail. Nous devons, cependant, nous attaquer aux réseaux de passeurs, aux clandestins qui nous posent un certain nombre de problèmes et à l'instrumentalisation de la misère. Mais je pense que cela demande discernement, recul et sagesse de propos. Ce n'est pas sur la place publique que nous réglerons ce type de problème. Lorsque j'entends le Ministre de l'Intérieur égrener les résultats face aux narcotrafiquants, je me dis que la réalité est tout autre. Dans les quartiers difficiles, comme à Tujac, les associations réalisent un travail de proximité, parviennent à maîtriser les situations et à les faire évoluer. Ce travail de proximité, qui n'est pas traité dans les projets de loi et ne dispose que de peu de moyens, devrait être ramené sur le devant de la scène.

Concernant la crise énergétique et le pouvoir d'achat, nous partageons la même vision. Nous avons ouvert le dialogue social en réunissant voici une dizaine de jours l'ensemble des syndicats, afin d'établir un agenda social et d'étudier des solutions en fonction de l'atterrissage de l'année 2023 et des orientations budgétaires qui seront présentées au mois de février. Nous n'opterons peut-être pas pour une prime d'achat direct de type MACRON, mais peut-être plutôt pour un accord autour du CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Les agents verront leur salaire de ce mois grevé du complément indiciaire de l'année 2023, ce qui constituera un temps de respiration. Mais le sujet perdure. Nous partageons le même constat. Il nous faut suggérer, ajouter, financer. Toutes les revalorisations et les indices ont un poids. Nous débattons des EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et de l'ensemble des budgets, y compris sur ceux de l'Etat, qui ne sont pas financés. Financer des dépenses pérennes par des crédits non reconductibles est compliqué.

Vous me questionnez, à juste titre, sur la France des clans, et j'ai fait le choix de ne pas aborder le sujet pour une raison simple : à nos yeux, il s'agit d'un non-événement. Je fais partie de ceux qui, à l'Assemblée des Départements France, prônaient d'y porter peu d'intérêt. Le Président de la République se réveille et décide de remettre une pièce. La France a connu des clans en permanence. Remettre une pièce sur la suppression d'un ou plusieurs niveaux de collectivité, c'est tendre un piège dans lequel je ne souhaite pas tomber. Le débat vise à nous opposer et à cautionner les insuffisances de l'Etat. De toute façon, qui est capable de dire aujourd'hui que la modification constitutionnelle peut être obtenue ? La suppression d'une strate implique une modification de la Constitution et donc une réunion du Congrès. J'imagine mal le Sénat voter favorablement, et l'obtention des 2/3 à l'Assemblée ne s'est encore jamais concrétisée, y compris pour des motions de censure. Il ne faut pas tomber dans ce piège. François HOLLANDE a été décrié, mais a eu au moins le mérite d'explicitier les choses clairement, lorsqu'il a baissé les dotations globales de fonctionnement et appelé à concentrer l'effort de guerre dans le rétablissement des comptes publics des collectivités. Ce qui est effectué aujourd'hui est beaucoup plus sournois. Le Gouvernement nous lamine en décidant unilatéralement de nos responsabilités et budgets. L'an dernier, il a décrété 14 M€ de charges supplémentaires et, cette année, 17 M€. Comment faire face avec des ressources hyper encadrées et des rentrées fiscales amenuisées (il est envisagé de nous retirer les Droits de Mutation à Titre Onéreux) ? J'émetts beaucoup plus de craintes vis-à-vis de cette approche sournoise que de l'effet WOERTH.

Cela répond très directement à notre posture concernant "Corrèze Autonomie". Au passage, il vous faut changer votre formule de « charrue avant les bœufs », car le temps du labour est révolu. Nous voici dans l'ère de l'agroécologie, qui fait travailler les vers de terre et les petites mains. Plus sérieusement, il n'est pas possible de reprocher au Gouvernement de tout nous imposer, et refuser une feuille blanche, une main tendue, pour une expérimentation et une conjonction de calendrier avec la fin de la délégation de service public. J'ai discuté hier de la question avec notre Ministre, qui souhaite nous voir entrer dans l'expérimentation pour pouvoir remplir sa propre feuille blanche. Nous devons donc émettre des propositions, les graver, car peut-être trouveront-elles un écho dans l'avenir.

Je tiens à rappeler une chose très importante. Le sentiment d'injustice et le contexte national très pesant trouvent leurs racines dans l'inégalité. Quelles que soient nos sensibilités politiques (hormis les extrémités fanatiques), nous recherchons la justice, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur les moyens de l'obtenir. Aujourd'hui, accorder des aides aux personnes âgées jusqu'à atteindre la gratuité pose un véritable problème, parce que l'objectif était plutôt de faire en sorte que ceux qui ont davantage de moyens paient un peu plus. Cela doit faire partie de nos propositions : les bénéficiaires de 3 000 à 5 000 € de retraite, détenteurs de plusieurs centaines de milliers d'euros d'assurance-vie, doivent être davantage mis à contribution pour payer leur aide-ménagère (d'autant que la dépense est assortie d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 %), que ceux qui ne perçoivent que le minimum vieillesse. Ce type d'injustice est bien réel. Bruno LE MAIRE l'a formulé, mais s'est fait retoquer. Il faut aller au bout de certains sujets, a fortiori avec 3 000 milliards de dettes et des collectivités dont les recettes sont en berne. Heureusement que la Corrèze s'est montrée prudente, cela lui évite de se retrouver dans la situation de 50 départements au bord de la cessation de paiement. Je ne verse pas dans le catastrophisme, puisque nous avons su anticiper, mais cela signifie que le social ne pourra rester tolérable que s'il est juste, sous peine de générer des difficultés encore plus grandes.

Notre volonté est donc de formuler des propositions. Si des évolutions réglementaires surviennent, nous les appliquerons.

Concernant Sédières et le musée, la fréquentation est très positive. Je pense que la question sera abordée dans le rapport budgétaire. Un bilan pourra être présenté en même temps que les OB (Orientations Budgétaires) si vous le souhaitez. Le tourisme, en berne dans un premier temps, s'est redressé par la suite, mais nous peinons à retrouver le niveau avant Covid. La chaleur a attiré beaucoup de vacanciers en Bretagne. Face aux changements de comportement, il nous faudra peut-être rappeler qu'il pleut aussi en Corrèze.

Pour ce qui est de la lecture publique, elle n'est nullement remise en question par les compétences de personnes capables de codiriger 2 structures proches. Il ne faut pas tout mélanger. Si les futurs arbitrages budgétaires venaient à témoigner de besoins, les économies réalisées sur les postes de direction nous permettront d'allouer à la lecture publique davantage de moyens. La suppression d'un poste n'induit pas une réduction des services. Je pense que la personne choisie fait l'unanimité.

Concernant le laboratoire, une évolution statutaire sera abordée lors de la prochaine Commission Permanente, pour intégrer à QUALYSE le laboratoire de la ville de Limoges et retrouver ainsi un équilibre financier. Les analyses que l'Etat nous confie représentent une grosse quote-part et ne sont pas au juste coût. Il a tendance à nous laisser les analyses non rentables pour que les groupes privés conservent les autres. Je félicite au passage la nouvelle Présidente de QUALYSE pour sa prise de fonction de 2 ans. Nous venons d'obtenir une revalorisation du service des ARS (Agence Régionale de Santé) sur le prix des analyses d'eau. Depuis la création de QUALYSE à Tulle, 5 effectifs ont été ajoutés. Une personne a été réintégrée à un poste d'accueil, car elle rencontrait quelques difficultés au sein de QUALYSE. L'absorption de Limoges s'accompagne de la fin de la spécialisation des 4 sites, afin d'optimiser le coût des analyses. Les échantillons circuleront par navettes. Le laboratoire devrait ainsi retrouver une situation correcte.

Quant à l'accueil des adolescents à Brive-la-Gaillarde, la bonne nouvelle consiste dans la mise en place de locaux et dans une concertation menée avec les riverains. Une unité de 6 places a ainsi pu être constituée. Il est vrai qu'elle était initialement destinée à des adolescents, mais 6 filles de 8 à 13 ans ont besoin d'être accueillies et il est préférable d'éviter la mixité. Par ailleurs, les 4 professionnels en cours de recrutement sont plus aptes à travailler avec cette tranche d'âge. Le positionnement de cette unité peut donc être amené à évoluer en fonction du type de public à accueillir. Parallèlement, nous cherchons à monter une unité de 8 places. Des accords ont été conclus avec l'ARS et le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande) pour une unité de soins le jour et la possibilité de garder les adolescents souffrant de troubles psychologiques la nuit, afin d'assurer leur surveillance. Nous devons parvenir à trouver 300 m² et 8 chambres, ce qui n'est pas facile. Le transport doit également être solutionné.

Concernant les déviations, elles suivent leurs cours et ne font l'objet d'aucun abandon. Jean-Marie y reviendra.

M. COMBES – Sous la majorité de Messieurs HOLLANDE et BONNET, nous avons restauré le Centre Départemental de l'Enfance (CDE). Il avait été question à un moment donné de le déplacer, mais nous avons réalisé les travaux nécessaires pour le laisser sur site. Or, cela pose un problème dans la cité, car le bâtiment constitue une véritable passoire en termes de sorties d'adolescents. De grandes difficultés se sont récemment présentées dans le quartier, et impliquaient des mineurs du CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille). Cela pose la question plus large d'une nouvelle partition campagne/ville. Les transports sont plus rares en milieu rural et je ne voudrais pas que, en Corrèze, les habitants des campagnes se sentent à l'abri, tandis que les zones urbaines concentreraient les populations précarisées, paupérisées et en difficulté. En tant que Conseiller Départemental, j'exprime une vision de la société plus large et j'appelle à la vigilance : lorsque les habitants auront déserté les villes, les problèmes perdureront et les campagnes ne seront pas aptes à proposer des solutions.

Si un déplacement du CDEF devait être envisagé, je souhaiterais l'étudier avec vous de façon collégiale et dans le consensus de la recherche de solution. Nous avons localisé le CDEF à proximité des établissements scolaires, mais les difficultés sont de plus en plus fréquentes et la population impliquée de plus en plus dangereuse. Cela doit être pris en compte.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que vous vous employez au quotidien à laisser imaginer que la paupérisation, y compris à Tulle, pourrait être liée à la présidence du CDEF, par des moyens qui sont bien plus visibles encore. Je ne veux pas faire de polémique sur le sujet, mais je pense que la ville se transforme aussi. Certains des choix effectués pèsent certainement plus lourd que le CDEF. Les choix ont un impact durable. Par ailleurs, la question du primo-investissement se pose. Il faut à minima disposer d'une école et d'un collège, ce qui implique au moins des chefs-lieux de canton, voire des petites villes. Nos recherches incluent des bourgs. Nous envisageons même des espaces plus grands, car les flux migratoires iront croissant, et les mises à l'abri également. Mais au-delà même de l'acceptabilité du projet, il faut trouver le site. Je compatis avec les élus locaux, qui sont conscients des besoins mais doivent composer avec des populations qui racontent parfois n'importe quoi et des franges extrémistes qui font feu de tout bois. Si nous leur cédon la place, plus aucun rempart ne subsistera. S'il est possible de trouver des lieux plus grands, alors l'unité médicalisée pourra être envisagée. Il est clair que tout plan B sur l'utilisation du site permettant d'atteindre l'équilibre financier facilitera les choses. Il ne faut pas assigner de faux espoirs à la campagne, puisque nous ne disposons pas de solution alternative, mais nous ne nous fermerons pas à un alignement des planètes s'il venait à se profiler.

RAPPORTS N° 201 & 202

**MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL « CORRÈZE AUTONOMIE »
AU 01/01/2024 — DÉCISIONS ORGANISATION & FINANCIÈRE**

Mme MAURIN – Notre modèle social corrézien s’est construit historiquement sur un maillage territorial de proximité, et donc le souhait de fournir un accompagnement adapté aux besoins de chaque Corrézien en situation de grand âge, de dépendance, de handicap ou de fragilité. Ce modèle, face aux enjeux et aux défis que traverse notre société, notamment l’aspiration à vivre à son domicile le plus longtemps et en meilleure santé possible, doit aujourd’hui être repensé. En effet, la multiplicité des acteurs, le manque de lisibilité des dispositifs d’accompagnement et la complexité inhérente aux démarches administratives, rendent nécessaire une refondation de notre politique de l’autonomie. Pour cela, nous devons renforcer, optimiser et mieux coordonner les outils de notre politique de l’autonomie, afin d’être au rendez-vous des attentes de nos concitoyens. De plus, dans le cadre de sa réforme sur le grand âge, le Gouvernement entend harmoniser à marche forcée les politiques de l’autonomie des départements en leur imposant, comme à son habitude, un modèle unique, un projet d’uniformisation que nous souhaitons devancer afin de préserver nos singularités et les dispositifs qui ont fait leurs preuves.

Face à ces différents enjeux, nous avons ainsi fait le choix en responsabilité de repenser notre modèle corrézien, afin de garantir notre modèle basé sur la proximité et la réponse augmentée en faveur des Corréziens fragilisés, tout en développant un cadre départemental respectant les orientations nationales posées par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie). Fruit de cet équilibre, "Corrèze Autonomie" a été reconstruit avec l’ensemble des acteurs locaux de l’autonomie dans un esprit de concertation, de transparence et d’information partagée, pour remplir les grands principes d’un service public : l’accessibilité aux usagers, l’équité territoriale, la simplicité, la réactivité et la continuité du service rendu.

Concernant l’organisation et le fonctionnement concret de "Corrèze Autonomie", il s’agira avant tout d’identifier et de répondre aux besoins de chaque usager. "Corrèze Autonomie" se destine aux personnes en perte ou en risque de perte d’autonomie, qu’elle soit provisoire ou durable ; aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ; aux aidants familiaux. "Corrèze Autonomie" proposera une écoute attentive délivrée par un professionnel, pour s’informer et être aidé en toute simplicité, par exemple, pour une demande relative au maintien à domicile, au portage de repas, au ménage, à la téléassistance, etc., pour une question liée à l’ouverture de droits ou pour un accompagnement administratif. La démarche est simple comme un coup de fil, avec le numéro 05.55.19.19.19, joignable 24 h/24 et 7 jours/7, et une adresse email dédiée : correzeautonomie@correze.fr.

Un agent formé prend en charge la demande et apporte une première réponse. En fonction de la situation, il peut soit déclencher la visite à domicile d’un référent de proximité (par exemple, pour faire un bilan de situation et mettre en place une aide à domicile), soit solliciter l’intervention d’un expert s’il s’agit d’une situation complexe (par exemple, en cas de sortie d’hôpital nécessitant la mise en place de plusieurs services à domicile et l’ouverture de droits à l’Allocation Personnalisée d’Autonomie ou la Prestation de Compensation du Handicap). La plus-value de "Corrèze Autonomie" réside principalement dans cette capacité d’intervention à plusieurs niveaux et le portage d’informations entre les 144 agents qui seront les rouages de ce grand service public corrézien. Ainsi, le travail d’écoute, de recueil de l’information et de réponse de premier niveau sera assuré par l’un des 5 agents chargés du premier accueil. Ce seront ensuite les 41 coordinateurs de proximité (actuellement référents des Instances de Coordination de l’Autonomie), forts de leur connaissance fine du territoire et des usagers, qui prendront le relais pour affiner la réponse. Leur mission se déclinera sur l’ensemble de la Corrèze, découpée en 6 secteurs, confiée aux superviseurs territoriaux qui, eux, sont chargés de l’encadrement des équipes de terrain, du règlement des situations complexes et de la vérification du traitement des demandes. La force de "Corrèze Autonomie", c’est précisément cette coordination des acteurs de l’autonomie du territoire, au sein d’un réseau efficient qui pourra s’adapter à l’usager et à l’évolution de ses besoins.

En résumé, "Corrèze Autonomie", c'est à la fois une information centralisée, accessible rapidement par un simple coup de fil, quelle que soit la demande. C'est aussi un référent de proximité qui agira dans l'écoute et la confiance auprès de l'utilisateur, pour lui proposer un service cousu main et un bouquet de services complet (aide administrative, aide à domicile et portage de repas, téléassistance); un accompagnement global et cohérent à l'échelle du Département, assuré par les agents de la Direction de l'Autonomie-MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et enrichi par l'expertise des ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie) et de Corrèze Téléassistance, désormais réunis au sein de "Corrèze Autonomie". De plus, en réinternalisant les missions de téléassistance dans "Corrèze Autonomie", c'est l'ensemble des services de Corrèze Téléassistance qui seront proposés aux Corrèziens, et pas uniquement ceux du périmètre de l'ex-délégation de service public. C'est un bouquet de services diversifiés qui sera déployable et accessible dès le 1^{er} janvier 2024, avec notamment la téléassistance mobile, l'installation de boîtes à clés, le géorepérage pour faciliter la mise en sécurité des personnes fragiles et l'entretien du lien avec les familles. Sur le volet de la téléassistance, nous allons également engager un travail afin d'étoffer l'offre de services avec les prestations de vidéoprotection et de domotique.

Pour engager "Corrèze Autonomie", je vous propose d'adopter aujourd'hui, dans le cadre de la régie autonome, un budget prévisionnel de 3 086 000 €, répartis comme suit : 597 000 € en investissement et 2 489 000 € en fonctionnement. "Corrèze Autonomie", c'est donc la traduction d'un engagement fort du Département, pour que les Corrèziens bénéficient d'un service public de l'autonomie incarné, renforcé et recentré sur la démarche d'aller vers nos citoyens, le dialogue et la relation humaine avec nos usagers, l'expertise du besoin, le calibrage et l'individualisation de l'accompagnement, et l'efficacité d'une organisation administrative au service de nos usagers. Pour finir, "Corrèze Autonomie" doit aussi s'inscrire dans une coopération renouvelée avec les autres acteurs des champs sanitaire et médico-social. Ainsi, le Département va maintenant rassembler, autour d'une même table, tous les organismes publics en charge des questions de l'autonomie. A cet égard, nous allons prochainement installer la Conférence Territoriale de l'Autonomie pour piloter, à travers "Corrèze Autonomie" et en cohérence avec les missions des autres partenaires, une vraie politique de territoire regroupant le soin, l'habitat, l'emploi, la prévention, l'éducation et les accompagnements des publics fragilisés. Par cette dernière action, le service public "Corrèze Autonomie" est dorénavant sur les rails et sera enrichi dans le souci constant d'améliorer le service pour les usagers.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT — Vous l'avez compris, nous voterons les 2 rapports de façon séparée, mais nous ne réitérerons pas une présentation pour la partie budgétaire.

Mme BOUCHETEIL — Monsieur le Président, l'objectif affiché dans votre rapport est d'accompagner plus et mieux les personnes âgées et/ou en situation de handicap (un réel enjeu de société), et votre obligation d'y répondre en tant que collectivité ayant la compétence sociale. En 2020, 35 % de la population avait plus de 60 ans en Corrèze. Nous allons assister à un vieillissement croissant de la population et à une hausse du nombre de personnes âgées devenant dépendantes et voulant rester à domicile le plus longtemps possible. C'est donc un vrai défi qui s'impose à l'Etat, à la solidarité nationale et au Département. Le rapport décrit l'organisation de "Corrèze Autonomie" au 1^{er} janvier, en remplacement des Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA), avec « plus de services offerts et une relation de proximité garantie et efficace ». Cela semble très bien sur le papier quant à l'objectif affiché. Des paroles, donc, dans l'attente des actes. Tout dépend de la mise en œuvre de ce service et des moyens qui lui seront consacrés.

Trop d'incertitudes pour nous, et trop de doutes. Quelle continuité de service sera donc assurée entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier, voire plus tôt, avec la fermeture de certaines instances annoncées dès la mi-décembre pour solder les congés ?

Des doutes également (j'espère sincèrement me tromper et je ne demande qu'à être convaincue) sur la proximité et la réactivité, la souplesse des personnels à pouvoir intervenir avec des antennes choisies par commodité pour le Département, et non par stratégie ou réalité de terrain. Je prends l'exemple de mon canton avec l'instance que je connais le mieux, Tulle Campagne-Nord, et l'abandon de Saint-Mexant au profit de Naves, alors que le Maire de Saint-Mexant était tout à fait d'accord pour laisser les bureaux dans les mêmes conditions, laissant la partie basse du

canton sans antenne de proximité, alors que Naves, Seilhac et Tulle constituent des antennes très proches. Une incohérence pour nous qui ne répond pas aux objectifs recherchés et affichés.

Par ailleurs, nous avons ici un rapport nous soumettant l'organisation du service, mais aucune déclinaison territoriale n'est décrite, pas une ligne sur les implantations des antennes ou sur les équipements. Plusieurs points m'inquiètent quant à la proximité et la réactivité : le fait d'être obligé de téléphoner, de ne plus pouvoir se déplacer aux antennes ; le fait que le coordinateur n'aura plus la possibilité de gérer lui-même son agenda pour répondre aux urgences, de prioriser ses interventions, de s'adapter en temps réel aux situations. On parle d'humain, ce n'est pas que de la programmation. 2 couches sont donc ajoutées à ce qui existait avant : un numéro unique qui, pour moi, dépersonnalise et va à l'encontre de la relation de confiance à créer avec une personne âgée, et un superviseur encadrant les coordinateurs qui géraient jusqu'à présent les demandes. Auparavant, ces dernières étaient traitées en direct. Désormais, 2 interlocuteurs sont ajoutés : le fameux mille-feuille administratif. Quelle mise en confiance ? Pas de réponse immédiate, l'attente probablement d'un rappel pour fixer un rendez-vous. Plutôt anxiogène pour les personnes âgées, non ? Les nouveaux services administratifs dans toute leur splendeur. Ne risque-t-on pas de créer de l'éloignement avec les usagers et leur famille ?

Nous relevons également un manque de préparation sur le terrain, des problèmes juridiques encore soulevés la semaine dernière, non réglés à ce jour, par exemple les contrats de travail qui n'ont toujours pas été envoyés. Quelle communication auprès des usagers et bénéficiaires actuels, alors que nous sommes à la veille même de ce basculement ? Nous tenons à saluer le travail des services et en particulier celui de Madame PAPON, Directrice du pôle Autonomie. Oui, il y a eu du travail, nous ne pouvons pas le nier et c'est important de le reconnaître et de le souligner. Mais, pour nous, il reste encore pas mal de choses à voir, à travailler, à accompagner, sans compter l'inquiétude des agents, en plus de celle des usagers et de tout l'environnement (le service mandataire, par exemple).

Quelle relation avec les SSIAD/SAAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile/Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) ? Il y a clairement un manque de lisibilité sur la coordination avec les services extérieurs au Conseil Départemental, qui travaillent aujourd'hui main dans la main avec les ICA et n'apparaissent nullement dans la coordination prévue. On ne parle dans ce rapport que de coordination interne. Cette coordination externe et le travail de terrain permettaient de repérer aussi des situations et de déclencher des visites. Dorénavant, il faudra attendre l'appel de l'utilisateur ou de sa famille, attendre que le besoin s'exprime. Rien ne se règle « simplement, comme un coup de fil », comme il est écrit dans le rapport. Je ne vois pas comment nous irons vers l'utilisateur de cette façon. La personne âgée ou en situation de handicap n'exprime pas forcément un besoin ou ne peut l'exprimer qu'en dernier recours, alors que les choses auraient pu être réglées en amont.

Une autre inquiétude est suscitée par un changement de direction annoncé au 1^{er} janvier pour la Direction de l'Autonomie. De plus, les premiers superviseurs, s'ils sont recrutés et ont bien signé leur contrat, ne seront pas là avant mi-janvier, semble-t-il. Comment préparer les agents à cette nouvelle organisation quand on ne sait pas encore, à ce jour, qui fera quoi ? Qui seront les superviseurs et qui remplacera ceux qui étaient auparavant coordinateurs dans les antennes ? Clairement, l'autonomie, l'accompagnement des personnes en fragilité, c'est une politique qui ne peut pas souffrir d'une interruption.

Enfin, et c'est l'une de nos plus grosses inquiétudes : quels moyens, quel budget ? Votre majorité a effectué des coupes sombres en matière de politique de l'autonomie depuis 2015 : 20 M€ consacrés à l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) domicile en 2014, contre 13,5 M€ en 2022. Et ce n'est pas une vue de l'esprit, mais bien les comptes administratifs qui le disent. Votre rapport relève dans les premières lignes que le Département doit agir face au vieillissement et à l'augmentation du handicap, à la précarisation. Je suis d'accord, nous faisons le même constat de vieillissement et de précarisation. Face au vieillissement de notre population, comment expliquer cette économie de 6,5 M€ sur l'APA domicile sous votre premier mandat de Président ? Comment expliquer la baisse drastique du nombre de bénéficiaires qui était de 5 113 en 2015, contre 3 543 en 2022 ? Comment expliquer la baisse réelle du nombre de premières demandes déposées de 2 300 en 2015 pour 1 469 accordées, contre 1 075 en 2022 ? Tous ces chiffres nous interpellent, nous interrogent sur les moyens envisagés demain pour l'autonomie à domicile. Ils nous invitent à être prudents quant à l'avenir et aux moyens qui seront consacrés. Notre minorité se montrera vigilante, après toutes ces économies réalisées sous le précédent mandat. Avec ce service, serez-vous à la hauteur des moyens mis en place

face à des besoins croissants et exponentiels ? L'Etat le sera-t-il aussi ? Vous n'avez pas d'autre choix que de réussir et d'injecter les moyens nécessaires pour que cela fonctionne. Il est question d'humain, il faut que cela continue, il n'y a plus de pause possible. Ce dont je voudrais être sûre, c'est que l'on ne propose pas moins demain, que ce qu'on propose aujourd'hui, sur le territoire où je suis élue et qui fonctionne. Or, je pense que ce n'est pas le cas.

Je voterai donc contre ce rapport, car je sais que mon territoire et ses usagers seront perdants et que le service sera moins bien rendu en comparaison de celui dont ils bénéficiaient jusque-là. Enfin, pour rebondir sur les propos de Madame MAURIN, je n'ai pas compris pourquoi il est question de soins dans "Corrèze Autonomie". J'aimerais que ce point soit éclairci. Merci.

M. LE PRESIDENT — Tout ce qui est excessif est insignifiant. Je suis content que vous fassiez partie de ceux qui sont opposés à toute évolution. Malgré le travail constructif réalisé par chacun jusqu'ici, vous avez choisi de rallier ce qui a caractérisé vos homologues lorsqu'ils étaient au pouvoir : le clientélisme. C'est ce clientélisme qui a contraint les majorités à remettre les choses à leur place, à ramener un peu de justice, à faire en sorte que l'aide ménagère ne soit pas chargée de repasser les chemises des petits enfants, mais d'effectuer des gestes essentiels, ciblés par la loi sur la Sécurité Sociale. Si la Corrèze se trouvait en dehors des clous ou à côté de ce que font les départements environnants, elle n'atteindrait sans doute pas 5 % de bénéficiaires de l'APA, tandis que le Lot ou la Haute-Vienne restent en dessous de 4 %. Proportionnellement, la Corrèze ne présente donc pas un nombre de bénéficiaires inférieur à ses voisins. En revanche, nous avons effectivement renvoyé un certain nombre de bénéficiaires vers les dispositifs adéquats, c'est-à-dire les caisses de retraite ou de mutuelle. Sans cela, il y a bien longtemps que le Département serait sous tutelle. Vous parlez de continuité de service : je vous rappelle qu'elle était inexistante lorsque vos coordinatrices d'instances étaient en congé.

Personne ne sera laissé pour compte dans le cadre de nos échanges avec l'ensemble des partenaires. Qu'auriez-vous dit si nous leur avons présenté "Corrèze Autonomie" avant même d'en avoir dessiné les contours ? Le rapport qui vous est soumis aujourd'hui concerne d'abord le Département et ne vise pas à traiter de ses relations extérieures, par ailleurs tout à fait nécessaires. La présentation du projet aux partenaires sera réalisée dans le mois et lancera une concertation et un travail collaboratif. La coopération précédente sera poursuivie, il n'y a pas de raison d'y mettre un terme. Certaines instances, que nous avons contribué à créer, ont certes démontré leur utilité, mais une évolution est nécessaire. Vous plaidez pour le temps où les agents géraient leur agenda eux-mêmes : c'est justement cette façon de procéder qui a conduit à la multiplicité des politiques sur le territoire, chaque instance fonctionnant à sa guise, détruisant l'égalité de traitement, tout en empêchant le Département de suivre la feuille de route qu'il avait établie. Je rappelle que les instances travaillent aujourd'hui avec moins de 4 % du public cible. J'affirme depuis le début que nous devons faire face à des besoins supplémentaires. Nous évaluerons notre politique en cours d'année et, si des évolutions sont nécessaires, nous les effectuerons.

Concernant le portage et les services mandataires, l'organisation est en cours, et je rappelle qu'un certain nombre d'entre nous avait fait le choix d'abandonner cette mission, qui ressort du champ concurrentiel et pour laquelle nous ne disposons pas d'argent public. Je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait pas être poursuivie. Des collègues se sont organisés pour la maintenir, afin de conserver une action de proximité et de terrain.

Les contrats présignés seront envoyés aujourd'hui à l'ensemble des agents pour signature. J'ai, pour ma part, validé la semaine dernière l'embauche d'un certain nombre de coordinatrices. 2 sont en cours de recrutement. Nous ne sommes pas inquiets et la situation est complètement maîtrisée. J'ai croisé des personnes très optimistes et volontaristes. Il ne faut pas noircir le tableau à dessein, car je pense que ce n'est pas rendre service aux gens que de semer la peur sur le terrain ou auprès des familles, d'autant que tout sera transparent : les usagers ne verront aucune différence, tout en bénéficiant de services complémentaires, comme la révision du plan APA qui pourra être réalisée par l'agent se rendant au domicile. Il ne sera plus nécessaire de prendre un rendez-vous, la proximité s'en trouvera renforcée. Si des travers imprévus venaient à se révéler, ils seront traités, comme pour toute réforme.

Quant aux aspects budgétaires, nous sommes parfaitement conscients des enjeux, puisque nous avons rajouté 10 postes avant même de commencer. Il nous faut bien être en capacité de faire face à la hausse évidente des besoins et du vieillissement.

Je suis content de faire partie des progressistes et de réaffirmer que notre majorité votera cette évolution et ce service public.

Mme BOISSIERAS — Je n'entrerai pas sur le terrain de la polémique et des mots qui fâchent. Concernant le service mandataire de l'aide à domicile porté par les ICA, je voulais vous signifier mon inquiétude quant à leur disparition sur de nombreux secteurs de notre Département. Pour quelle raison, en effet, maintenir un service mandataire non « lucratif » (un mot important sur nos cantons), et donner à l'usager le choix de ses intervenants à domicile ? La relation n'est pas la même avec son propre salarié qu'avec l'employé d'un service prestataire facturé. La connaissance de la personne qui gère le contrat facilite et simplifie son usage, notamment concernant les dossiers complexes, difficiles à transférer à des prestataires. Nous avons été plusieurs à faire ce constat lors des réunions auxquelles j'ai assisté. La maîtrise du coût entre également en jeu : le salaire horaire est négocié avec l'employeur, ce qui permet à l'aide à domicile de bénéficier bien souvent d'un meilleur traitement (vous l'avez souligné vous-même, Monsieur le Président). Par ailleurs, les frais de gestion étant calculés au plus bas afin d'assurer l'équilibre financier du service, la charge financière reste supportable pour les personnes à faible revenu.

Je ne suis pas d'accord avec vos propos sur la rupture de service. Le fait de gérer la coordination et le mandataire, d'accorder de la souplesse en termes de ressources humaines, garantit une continuité de service. La proximité des aides à domicile constitue un atout en matière de veille et de repérage, une entrée importante pour le suivi des parcours et pas seulement pour les usagers du service mandataire. Quelle sera leur place demain ? Je trouve qu'on a très peu souvent parlé de la place des aides à domicile, voire jamais. Tout n'était pas bon à jeter dans l'organisation et le fonctionnement de certaines de nos ICA. Tout en approuvant la création d'un service public de l'autonomie, ma volonté comme la vôtre étant d'évoluer vers une amélioration du service rendu, je pense que nous ne devons pas exclusivement prendre en compte ce qui ne fonctionne pas ou peu, mais également, et c'est essentiel, ce qui est bon et adapté à notre problématique, surtout à celle de ceux que l'on sert. La prise de conscience de l'importance de ces services portés par les ICA fut bien tardive. Peu de choses sont prêtes, et je rejoins Emilie quant à ses craintes concernant le basculement au 1^{er} janvier, qui risque de se révéler fort compliqué, tant pour les agents que pour nos administrés. Les téléphones des ICA vont continuer à sonner, dont certains dans le vide, et cela ne rendra pas la vie plus facile à bon nombre de familles corréziennes. Les services associatifs de portage de repas bénéficient, eux, d'un sursis d'1 an, ce qui permettra sans doute une meilleure transition.

Nous avons le devoir, Monsieur le Président, de considérer nos aînés avec la plus grande attention et la plus grande bienveillance. Les changements d'habitudes sont plus difficiles à appréhender avec l'âge, a fortiori avec le grand âge même. Et que dire de ce courrier adressé aux abonnés de Corrèze Téléassistance accompagné d'un mandat SEPA ("Single Euro Payments Area" *qui est un espace unique de paiement en euro*) à signer ? La moitié des envois a fini à la poubelle et on peut le comprendre. Un grand merci au personnel des ICA qui, avec l'aide des aides à domicile des services mandataires, vont expliquer et rassurer.

Enfin, je souhaite que l'on m'explique l'une des phrases prononcées par Sandrine MAURIN concernant le « souci d'uniformiser afin de préserver nos particularités ». Merci, Monsieur le Président.

Mme TAYSSE — Je voulais juste rebondir sur votre propos, Monsieur le Président, consistant à dire que « tout ce qui est excessif est insignifiant ». Dans ce cas, le repassage des chemises des petits-enfants constitue un exemple tout aussi excessif, caricatural et donc insignifiant. Dans cette Assemblée, il déshonore le niveau de réflexion qui nous incombe. La réalité est la suivante : les chiffres de 2008, héritage de votre sensibilité politique, faisaient état de 3 946 bénéficiaires de l'APA en Corrèze. En 2022, ils étaient 3 543. Est-ce à dire que la Corrèze rajeunit ?

M. LE PRÉSIDENT — Elle vieillit mieux. Je ne vous ferai pas l'affront de vous réexpliquer que nous avons modernisé l'ensemble des EHPAD entretemps, et qu'il faut considérer la problématique du vieillissement dans sa globalité. Un élément est significatif : sur les 12 M€ de fonds d'urgence de la Nouvelle-Aquitaine, 1,9 M€ est alloué à la Corrèze parce qu'elle comporte des établissements publics. Nous sommes l'un des rares départements à cumuler APA à domicile et établissements.

Mme TAYSSE — Vous savez très bien que la demande sociétale aujourd’hui va dans le sens du maintien à domicile aussi longtemps que possible.

M. LE PRESIDENT — Si la demande d’APA est en hausse, nous suivrons.

Mme TAYSSE — Sur le fond, nous approuvons le principe de la création d’un Service Public Départemental de l’Autonomie. La première fois que j’ai entendu parler d’un tel dispositif, c’était lors de ma première campagne électorale, en toquant à la porte d’un syndicaliste CGT (Confédération Générale du Travail). L’idée peut tout aussi bien venir de droite ou de gauche. Ce qui fait la différence, ce sont les moyens qui lui sont accordés. Certes, il est question de service rendu à la population, de visibilité globale, de cohérence et d’égalité de traitement. Mais les moyens que vous comptez allouer ne suscitent pas notre confiance. Notre capital confiance a été entamé par les coupes sombres commises lors de votre première mandature. Celle qui a concerné l’APA à domicile était considérable. Pour avoir suivi de près l’évolution, nous avons observé une fonte considérable des heures d’aide à domicile dans nos services mandataires, souvent corrélées aux missions-socle des instances. Cette fonte était liée aux 5 € supplémentaires de reste à charge que vous avez imposés à tous les bénéficiaires, en dehors des personnes qui perçoivent le minimum vieillesse. Or, parmi ces bénéficiaires, vous conviendrez qu’il existe des différences de revenus très grandes. Pour défendre l’égalité, il aurait fallu travailler sur une péréquation beaucoup plus fine. La confiance des usagers a donc été abîmée. Ils nous ont fait part de leurs difficultés à assumer ces mesures.

Parallèlement, les dommages collatéraux de cette mise en place rapide, à marche forcée, ont impacté les services mandataires. Je ne reviendrai pas sur le plaidoyer complet et exhaustif de Madame BOISSIERAS quant à l’intérêt du mandataire. Cependant, lorsqu’on ferme un service mandataire relié à une instance, ce n’est jamais par choix. Je le dis haut et fort, parce que je me suis personnellement retrouvée au pied du mur. C’est une obligation, parce qu’en dehors de la configuration de mutualisation et de colocation, il est impossible de faire face sur le plan budgétaire. Je le répète : ce n’est pas un choix, mais une obligation. Les usagers en sont fort mécontents.

Or, jusqu’ici, dans toutes les instances dont nous avons la présidence, ces derniers se déclaraient pleinement satisfaits en matière de proximité, de relations humaines, d’analyse et d’expertise des besoins, bref : tous les objectifs que vous évoquez en préambule du projet de la création du Service Public de l’Autonomie étaient atteints. Vous insistez sur l’importance « d’aller vers ». Quoi de mieux dans ce cas que des gens identifiés, que l’on connaît, en qui l’on a confiance et qui, à un moment donné, vont initier une demande d’aide, qui n’est que rarement spontanément émise par des personnes âgées ancrées dans le déni de leurs besoins ? Les usagers sont aujourd’hui mécontents et pour le moins dubitatifs, je vous le dis.

Par conséquent, vous avez, nous avons une obligation de réussite en la matière, pour maintenir le niveau de satisfaction actuel, pour garantir cette proactivité de nos services et continuer d’aller vers les personnes dont les besoins sont réels, et pour assurer un financement plein, entier et responsable. Il est évident que cet effort financier ne repose pas sur les seules épaules des départements, aujourd’hui paupérisés. Nous serons toujours à vos côtés dans un combat uni et solidaire pour exiger de l’Etat qu’il assume ses responsabilités et aide les collectivités locales à assumer les leurs. Par contre, nous veillerons aussi au respect de l’adéquation entre les besoins et le budget du Département, pour que les services rendus aux citoyens les plus déshérités et fragiles, qu’ils soient âgés ou handicapés, soient honorés à hauteur de ce qui leur est dû pour sauvegarder leur dignité.

M. COMBES — Monsieur le Président, je vais tenter d’effectuer une césure sur l’orientation des débats. J’ai noté quelques excès de méchanceté politique ce matin. Je ne sais pas si c’est le naturel qui est chassé ou s’il faut les attribuer à nos interventions, qui n’ont que le mérite d’exercer une forme de démocratie que nous devons préserver. A tout le moins, je ne peux pas vous laisser dire que Madame BOUCHETEIL déraisonne ou se montre excessive, car c’est tout le contraire de sa personnalité. Elle est attachée au territoire, comme nous tous. Ne lui faisons pas de procès sur ce point. Ce n’est pas par clientélisme imbécile qu’elle pense devoir garder une ICA dans son canton. Elle dispose d’autres atouts pour être réélue la prochaine fois.

Lorsque j'étais Conseiller de La Roche-Canillac et Président de l'ICA en 2011, j'ai pu constater le traitement réservé aux citoyens en difficulté en travaillant avec la personne chargée de ce secteur à Marcillac-la-Croisille. En tant que coprésident d'ICA aux côtés de Madame TAYSSE, j'ai concouru au regroupement des 2 instances de Tulle Nord et Tulle Sud pour les rentabiliser et les rendre plus efficaces. Nous sommes donc capables de fournir des efforts. Je rejoins Madame TAYSSE sur le « concept de gauche », consistant à élaborer un Service Public Départemental de l'Autonomie dans un esprit de solidarité, rassemblant nos visions quant à la difficulté à vieillir dans notre Département.

Notre question est simple : comment irons-nous vers les opérateurs ? Je me souviens très bien de votre circulaire et de votre note de début d'élection en 2015, interdisant aux élus de contacter directement les services. Or, nous avons un rôle à jouer auprès de nos populations. Comment pourrions-nous régler une question urgente, pourrions-nous nous adresser directement aux services ? Disposerons-nous d'interlocuteurs ou nous faudra-t-il encore vous envoyer des SMS (Short Message Service) ? Cette question est importante. Je pense que le système proposé risque de glisser vers la perte de substance entre le citoyen et l'administration. De toute façon, qu'on le veuille ou non, à partir du moment où on appelle un numéro vert, et qu'on ne connaît pas la personne qui répond, des difficultés se posent. La perte d'autonomie est une situation très difficile, pleine de contradictions entre le besoin d'aide et le refus de le formuler.

J'ai d'abord pensé à un vote d'abstention. Mais comme vous avez été méchant avec Madame BOUCHETEIL, je vais peut-être orienter mon vote vers plus de précision. Je pense que nous avons un travail à accomplir, vous avez de bonnes raisons de faire ce que vous faites, mais cela ne signifie pas pour autant que nos réflexions sont mauvaises.

M. LE PRÉSIDENT — Le sujet n'est pas d'être mauvais. Mais tout ce qui est excessif est insignifiant. Un plaidoyer sur des peurs et supputations n'est pas à la hauteur du débat. Je suis ravi d'entendre des propos comme ceux de Madame BOISSIERAS, que je partage dans leur grande majorité, ou ceux de Madame TAYSSE et de Monsieur COMBES concernant l'idée de "Corrèze Autonomie". Or, voter contre revient à réfuter le système. Concernant les mandats SEPA, 75 % des bénéficiaires l'ont déjà retourné en un mois. Je le répète : la situation est sous contrôle. Je ne peux pas laisser imaginer que les services accepteraient de se lancer, dans l'absence de maîtrise. Cela signifierait qu'ils ne mesurent pas leur degré de responsabilité, alors qu'ils ont cette notion chevillée au corps. Cela inclut les anciennes coordinatrices des instances, qui se sont véritablement mobilisées pour comprendre et accomplir l'évolution nécessaire.

Concernant l'implication des élus dans le dispositif, nous devons effectivement conserver une possibilité d'intervention. Nous préciserons dans les réunions cantonales et dans le plan de communication l'identité des interlocuteurs pour chaque strate. Des niveaux d'entrée sont prévus pour optimiser le mode de fonctionnement et, si des évolutions se révèlent nécessaires, nous les effectuerons.

Je souhaite m'associer à vos remerciements pour le travail accompli et saluer également la transformation de métier que certains personnels devront assumer. Les coordinatrices des instances connaîtront finalement peu de changement et conserveront le plus souvent leurs locaux actuels pour maintenir la proximité. En revanche, les services de la Maison de l'Autonomie vont devoir s'adapter à de profonds changements. Certains évaluateurs d'APA partageront leur mission avec les coordinatrices locales, compétentes en la matière. Je tiens donc à les saluer.

Il ne faut pas mélanger "Corrèze Autonomie" et l'évaluation de l'APA : la première n'influera pas sur les règles d'attribution de la seconde. Heureusement que nous avons effectué un tri pour concentrer l'aide sur les personnes qui en avaient réellement besoin. Nous sommes ainsi passés d'1 million d'heures à 650 000, et nous n'avons même pas la capacité d'assumer ce dernier chiffre. C'est l'une des raisons pour lesquelles il ne faut surtout pas supprimer les services mandataires. Le choix effectué par la Corrèze, déjà adopté par les majorités précédentes et par celle de François HOLLANDE, a consisté dans la favorisation des prestataires, parce que ces derniers garantissent leur service par la contractualisation, gèrent eux-mêmes le personnel et parce que ce dernier se trouve de facto inclus dans un dispositif collectif et de promotion sociale. Pour information, la Haute-Vienne recourt à 50 % au CESU (Chèque Emploi Service Universel). Le service mandataire coûte nettement plus cher au Département. Vous dites que l'APA a diminué, mais l'enveloppe allouée au maintien de l'autonomie en Corrèze augmente chaque année d'environ 1 M€ depuis 2020. Certains postes ont baissé, mais d'autres ont été revus à la hausse. Nous assumons d'avoir fait le ménage dans les heures APA et l'avons même assumé durant la campagne électorale de 2020. Nous avons fait le tour des cantons pour nous expliquer en réunions publiques.

Mme VALLEE — Monsieur le Président, lors du dernier Conseil d'Administration de Corrèze Equipement, le 16 novembre dernier, le Président Francis COMBY nous a fait part de la volonté du Département de racheter pour 400 000 € le bâtiment de Corrèze Téléassistance. Le Conseil d'Administration de Corrèze Equipement a préalablement requis une estimation par les Domaines. Cette dernière devait être émise sous quinzaine : nous y sommes. Mes questions sont les suivantes : quel est le prix estimé du bâtiment ? S'il se révèle supérieur à la proposition initiale, quel montant le Département est-il prêt à déboursier si les administrateurs formulent un refus ? Pourquoi l'offre a-t-elle été si tardive alors que vous travaillez sur le sujet depuis plus d'1 an ? La vente ne pourra pas être conclue avant 2024, ce qui implique que les loyers continueront d'être versés à la SEM (Société d'Economie Mixte) par le Département. Nous aurions pu l'éviter.

M. LE PRESIDENT — Il s'agit d'un sujet très secondaire. Que le Département verse des loyers ou qu'il achète le bâtiment, le résultat est le même. La question a donc été posée davantage en lien avec les difficultés rencontrées par la SEM. C'est pourquoi le sujet est accessoire dans ce dossier. Si le bâtiment devient propriété du Département, les coûts de fonctionnement s'en trouveront certes réduits, puisque le loyer n'aura plus à être versé. Cependant, l'économie ne concernera pas les finances publiques, l'opération restera totalement neutre pour le Département. Seul l'affichage changera : le budget de "Corrèze Autonomie" se trouvera délesté du loyer. La trésorerie de la SEM s'en trouvera revigorée, mais l'emprunt devra bien être remboursé. Le Département se refuse à acheter le bâtiment plus cher que son prix de 400 000 €. Pourquoi le ferait-il, à moins de vouloir verser une subvention cachée à la SEM ?

M. COMBY — La valeur nette comptable est de 400 000 € (TVA incluse), mais nous attendons une estimation des Domaines.

M. LE PRESIDENT — Cela n'a aucune incidence sur "Corrèze Autonomie". Nous sommes chez nous, que nous soyons locataires ou propriétaires. Je donne la parole à Madame BOUCHETEIL.

Mme BOUCHETEIL — Merci. Je ne pense pas avoir été excessive. Je suis quelqu'un avec qui il est toujours possible de discuter. Je suis prête à m'impliquer dans les dossiers, je fais toujours acte de présence. Madame PAPON peut en témoigner : les coordinatrices et moi-même avons été très présentes, parce que nous sommes très sensibles au sujet. J'ai toujours dit qu'il fallait harmoniser les pratiques et qu'il y avait quelque chose à faire avec ces instances. Je suis d'avis de lisser par le haut plutôt que par le bas. J'ai toujours démontré dans cette Assemblée mon inclination en faveur du progrès social et l'amélioration. Je ne pense pas avoir été excessive. Mais j'ai des interrogations et j'ai le droit de vous en faire part. Je m'implique en politique pour discuter et trouver des solutions. Je tiens à souligner que les instances n'étaient pas financées exclusivement par le Département, mais plutôt à hauteur de deux tiers/un tiers. Je réitère ma question concernant le « soin » dans sa présentation de "Corrèze Autonomie". Quant à la continuité de service dans les instances, elle était assurée conformément aux demandes du Département. Enfin, je n'ai pas voulu opposer Naves et Saint-Mexant. L'instance de Corrèze irriguera bien l'ancien canton de Corrèze, mais les populations des communes de la partie basse du canton (Saint-Mexant, Saint-Hilaire-Peyroux, Favars, Chameyrat, etc.) n'iront pas jusqu'à Naves, puisqu'elles devront d'abord passer par Tulle. Créer une antenne à Naves est antinomique avec l'objectif de proximité. Je conclus en vous faisant part de toute notre confiance pour ne pas trop dépenser en matière de politique sociale.

M. LE PRESIDENT — Je souligne que la fréquentation moyenne de l'ICA en Corrèze était de 1,4 visite par jour. Si vous voulez que je décrive à nouveau la réalité du sujet, nous allons redevenir désagréables. Vous estimez que tout ce que nous faisons est nul et ne sert à rien, vous êtes opposés au dispositif et allez voter contre. Je le répète donc encore : tout ce qui est excessif est insignifiant. L'aide administrative a concerné 5,8 % de la population. Pensez-vous vraiment que nous ayons rendu le service ? Les usagers n'ont même pas été visités 2 fois par an. Vous émettez des doutes, des peurs, des comparaisons, et concluez que vous voterez contre, parce que vous êtes opposés au principe. Chacun doit assumer ses positions.

Mme BUISSON – Il faut nous recentrer sur l'essentiel. Nous avons tous la volonté de faire le mieux possible pour les personnes âgées. Je ne voudrais pas donner l'impression que certains ont le privilège de porter cette volonté. Nous avons tous travaillé durant des mois sur ce projet, notamment à travers le comité technique, qui a donné lieu à des échanges réguliers entre des personnes suffisamment représentatives de la minorité comme de la majorité, connaissant le secteur et partageant la même volonté d'avancer. Je suis gênée par ces propos qui tendent à laisser penser que nous n'avons pas essayé d'avancer collectivement dans l'intérêt des personnes âgées. Aujourd'hui, ces dernières ont surtout besoin d'être rassurées, c'est leur intérêt majeur. Or, nous agissons des messages anxiogènes autour des peurs. En tant que Présidente d'instance, j'ai dû rédiger un courrier visant à rassurer des usagers, parce que certains messages se répandent malheureusement plus vite que les bonnes nouvelles.

Concernant le financement des instances, nous ne sommes pas dupes, ni les uns ni les autres. Si la question du service mandataire a été quelque peu précipitée, c'est bien parce qu'il y avait un sujet et que les subventions du Département, malgré les recommandations, pouvaient peut-être équilibrer d'autres aspects. Toujours est-il qu'aujourd'hui, nous avons une page à écrire, notamment sur la question du service mandataire. Je rejoins Madame BOISSIERAS : les aides à domicile constituent l'enjeu d'aujourd'hui et de demain. Certains modèles sont compliqués et manquent d'attractivité. Je pense notamment aux prestataires, malgré nos volontés de les maintenir à flot. Il faut admettre que les aides à domicile ne se reconnaissent pas toujours dans ce modèle. C'est en cela que le service mandataire peut représenter une solution. Ce relais doit être préservé. Nous essayons de travailler la question avec humilité et responsabilité, parce qu'un modèle durable doit éviter les déficits permanents. La pérennité passe aussi par un modèle économique, et nous y réfléchissons. Nous nous efforçons de trouver les formats les plus adaptés. Une étude réalisée par le Département nous a beaucoup éclairés et nous a permis d'enclencher des rapprochements avec nos propres gouvernances. Demain, nous devons nous interroger sur la façon de continuer à travailler avec l'ensemble des acteurs locaux. Je rappelle que le fondement des instances de coordination d'autonomie, dans les années 75, consistait dans la capacité à réunir tous les acteurs autour de la table. J'ai été ravie, la semaine dernière, de voir les maires, les représentants d'associations d'infirmières, etc., émettre la même volonté de continuer à travailler avec les mandataires. Nous avons une page à écrire, nous devons rebondir, et je vous exprime ma confiance sur notre capacité à y parvenir, car nous sommes tous engagés.

M. LE PRESIDENT – Nous ferons le tour des réunions cantonales et effectuerons toute la communication nécessaire pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route. Bien entendu, le COPIL continuera à réaliser le suivi permanent de la mise en place du dispositif.

Je vous propose de passer au vote sur la décision organisation.

*La délibération n° 201 relative à la mise en œuvre du Service Public Départemental "Corrèze Autonomie"
au 01/01/2024 – Décision organisation
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions.*

Maintenant je vous propose de passer au vote sur la décision financière.

*La délibération n° 202 relative à la mise en œuvre du Service Public Départemental "Corrèze Autonomie"
au 01/01/2024 – Décision financière
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions.*

RAPPORT N° 203

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Mme PADILLA-RATELADE – Le Département est titulaire d'un contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du dispositif de téléassistance, initialement confiée à la Fondation "Caisse d'Epargne pour la solidarité" en 2001, puis à la Fondation "Partage et Vie" en 2017. Ce contrat de délégation a pris effet en 2013 et s'éteindra donc fin 2023 avec la reprise de la prestation de téléassistance par le Département dans le cadre du Service Public "Corrèze Autonomie".

Le rapport d'activité annuelle 2022 du délégataire a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui s'est réunie le 20 octobre 2023. Fin 2022, Corrèze Téléassistance comptait 6 318 abonnés, soit une hausse de 109 abonnés par rapport à 2021. Le service a également traité 105 717 alarmes, soit une moyenne journalière de 290 alarmes, dont 7 192 concernaient des situations d'urgence, soit 6,8 %. Par-delà cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme a également effectué 75 799 appels de convivialité, soit 17 199 de plus qu'en 2021. La participation financière des abonnés comprend une part pour l'installation, variant de 15 à 90 € par mois en fonction des dispositifs sollicités et une part pour l'abonnement, variant de 18 à 40 € par mois selon le contrat. Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation financière au titre des obligations de service public, qui s'est élevée à 390 607 € pour 2022.

M. BOUZON – Ce rapport intègre le document annuel complet 2022 de Corrèze Téléassistance et fait état de nouveautés en ce qui concerne la domotique. Cependant, au fil des années, nous constatons que de moins en moins de Corrèziens choisissent cette installation. Or, je pense que les personnes âgées en ont besoin. Je me demande pour quelles raisons elles n'y recourent pas : est-ce parce que le dispositif est trop cher ou parce que le Département ne les aide pas suffisamment ? La nouvelle formule Corrèze Téléassistance 2024 prévoit-elle de booster cette installation ? Une aide plus significative sera-t-elle proposée ? Par ailleurs, je suppose que les 29 salariés de Corrèze Téléassistance ont rejoint "Corrèze Autonomie". Exercent-ils les mêmes missions ? Enfin, j'estime les appels de convivialité et les appels fêtant les anniversaires très importants. J'espère donc qu'ils seront maintenus. Un bilan du nombre d'appels et d'interventions sera-t-il dressé en fin d'année ?

M. LE PRESIDENT – Je confirme que les personnels ont souhaité intégrer "Corrèze Autonomie". Leurs contrats sont signés et le transfert est en cours de réalisation. Concernant la domotique, nous relevons beaucoup de réticences et travaillons donc à l'élaboration de solutions plus pratiques et plus simples. Il existe par exemple des pantoufles qui, une fois enfilées, déclenchent la lumière. Les coûts sont sans commune mesure avec les nôtres et ces solutions ne nécessitent plus d'équipement lourd, car la technologie a évolué. La télérelève mise en place par certains syndicats des eaux pourra elle-même nous apporter des informations sur la vie des résidents : si aucune consommation n'a été constatée durant plus de 24 heures, nous pourrions imaginer le déclenchement d'une alerte (sur accord de la famille). Les objets connectés sont en pleine révolution et peuvent constituer des sources informatives non intrusives, au fonctionnement très simple. Ils feront partie de la nouvelle offre de services. Pour ce qui est des appels de convivialité, ils sont appelés à disparaître progressivement, puisqu'il est prévu au moins 2 visites physiques à domicile par an. Les missions des personnels seront requalifiées, pour qu'ils puissent également assumer une fonction d'accueil et de première réponse aux primo-accédants. Nous aspirons à la mutualisation. Pourquoi maintenir les appels de convivialité alors que la coordinatrice de proximité effectuera 2 visites par an et que d'autres établissements passent régulièrement des appels (comme les mairies) ? Il nous a d'ailleurs été demandé de réduire le nombre d'appels et nous envisageons de les limiter aux anniversaires. Pour rappel, les appels de convivialité coûtent chaque année entre 600 et 900 000 € au Département.

Acte est donné sur la délibération relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Téléassistance : rapport d'activité 2022.

RAPPORT N° 204

POLITIQUE CULTURELLE 2024

M. LESCURE – Pour favoriser une offre culturelle de qualité et de proximité accessible à tous les Corrégiens et partout sur le territoire départemental, nous veillons à accompagner les acteurs culturels dans leurs projets. Ce soutien conséquent et constant a d'ailleurs permis de préserver, voire de renforcer, le tissu associatif corrézien, notamment en milieu rural. A cet égard, les indicateurs positifs constatés en 2023 se confirment et s'amplifient avec une augmentation du nombre global d'associations accompagnées qui passent de 403 en 2023 à 433 en 2024 ; des projets de plus en plus denses et qualitatifs ; une progression du nombre et de la qualité des ateliers d'éducation artistique qui permettent à davantage d'élèves de profiter de parcours de plus en plus complets ; et le dynamisme des 8 classes-orchestres dans les collèges corréziens.

Afin de donner aux acteurs locaux de la culture la visibilité nécessaire pour préparer leurs projets 2024, je vous propose de valider les montants suivants :

- Actions culturelles des territoires : 260 100 € pour 433 associations ;
- Événements à vocation départementale : 812 000 € pour 32 associations ou festivals ;
- Ateliers d'éducation artistique : 31 900 € pour 47 ateliers qui bénéficieront à 3 200 élèves, soit 500 élèves de plus que l'an passé ;
- Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques : 420 000 € pour 10 structures, dont un effort particulier de 7 000 € pour soutenir l'enseignement musical au collège via les classes-orchestres.

Par ailleurs, je vous propose d'adopter une enveloppe supplémentaire pour créer 2 nouveaux dispositifs au titre de notre politique culturelle 2024 : d'une part, 20 000 € pour accompagner les projets corréziens de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération du département, en lien avec les Archives Départementales et le musée Henri Queuille déjà mobilisés sur le sujet ; d'autre part, 15 000 € pour soutenir les radios associatives corréziennes, vectrices de lien social et garantes d'une information de qualité et de proximité. Au total, je vous propose donc d'accompagner les activités culturelles en Corrèze en portant, en 2024, les crédits dédiés à la politique culturelle à 1 559 000 €, soit une augmentation de 2,3 %.

Je voudrais remercier l'ensemble de nos services et agents de la culture pour le travail au cas par cas des demandes de subventions, et remercier également nos collègues élus pour leur contribution. Enfin je précise que le Schéma Départemental de Lecture Publique sera entièrement revu pour la période 2024/2028. Nous avons pour cela engagé un travail avec les services. L'objectif principal de ce nouveau Schéma Départemental de Lecture Publique sera bien d'améliorer encore l'action du Département dans ce domaine. Merci.

Mme BOISSIERAS — Concernant les classes-orchestres, dont je rappelle qu'elles sont gérées par des bénévoles, je souhaiterais porter à votre connaissance les difficultés financières que rencontrent les écoles de musique associatives. Confrontées au désengagement des partenaires privés, elles peinent à boucler leur budget. Leurs actions sont pourtant d'intérêt aussi social que culturel, les 2 aspects sont difficilement dissociables. Une classe orchestre coûte en moyenne 40 000 € sur 3 ans. L'aide de la collectivité se limite à 2 000 € au total. Je pense qu'un petit coup de pouce temporaire représenterait un engagement fort du Département envers ces belles pratiques. J'ai assisté à l'inauguration de la classe-orchestre de l'école primaire d'Objat et je vous assure que cela vaut le déplacement. Les familles étaient présentes et comme l'a dit le Directeur de l'école de musique : « Chez nous, il n'y a pas de voyous ». Merci.

M. LE PRESIDENT — Nous devons analyser la situation dans son ensemble et parvenir à mobiliser l'Education Nationale et ses crédits pour les collèges. Il nous faut dresser un état des lieux. Au-delà des conservatoires, certaines écoles de musique constituent déjà des sujets. Nous étudierons la question de façon globale pour voir ce que nous pouvons faire.

*La délibération n° 204 relative à la politique culturelle 2024
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 205

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS
DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT ET SOUTIEN PERSONNALISÉ
EXERCICE 2024

Mme TAURISSON – Lors de la rentrée scolaire 2023/2024, ce sont 8 900 élèves qui ont été accueillis dans les 25 collèges publics corréziens. Comme rappelé par le Président, tout à l'heure, le Département est pleinement engagé pour offrir à chacun les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement. Il agit dans le cadre de son plan "Bien Vivre au Collège" pour la rénovation énergétique et la modernisation des bâtiments, l'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique, la promotion d'une restauration de qualité accessible à tous, la participation des élèves à la vie de leur établissement, et la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences.

Afin de poursuivre nos actions pour le bien-vivre au collège, je vous propose, conformément au vote de la Commission Permanente du 20 octobre dernier, d'approuver la dotation principale de fonctionnement des collèges publics au titre de l'exercice 2024, pour un montant de 2 484 451 €, en hausse d'un peu plus de 7 % par rapport à 2023, hausse évoquée en début de séance par notre Premier Vice-Président. Cette année encore, compte tenu du renchérissement des coûts de l'énergie et des matières premières alimentaires, le budget de chaque collège fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif tout au long de l'année. De cette façon, nous gardons la possibilité de les soutenir en cours d'exercice via l'enveloppe de dotation complémentaire. Ce dispositif permettra d'adapter notre intervention en temps réel, selon l'évolution de la conjoncture et en prenant en compte, si besoin, les problématiques propres à chaque établissement.

*La délibération n° 205 relative aux actions en faveur des collèges publics –
Dotation principale de fonctionnement et soutien personnalisé
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 206

COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
DOTATIONS PRINCIPALES 2024

Mme TAURISSON – Concernant les 5 collèges privés, je vous propose d'allouer les dotations 2024 au titre du fonctionnement et de l'investissement.

La dotation de fonctionnement compte 2 forfaits : un pour le personnel et l'autre pour le matériel. Cette dotation représente une enveloppe globale de 877 169 €.

Le Département octroie par ailleurs 3 dotations spécifiques : 14 000 € pour l'aide aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire, 12 000 € pour l'aide à l'équipement informatique et 50 000 € pour l'aide aux travaux d'investissement.

Le montant total des crédits mobilisés en faveur des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat sur l'année 2024 s'élève à 953 000 €.

*La délibération n° 206 relative aux collèges privés sous contrat d'association –
Dotations principales 2024
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 301

**ROUTES 2030 — DÉVIATION DE LA RD 901
POINT D'AVANCEMENT DES AUTRES DÉVIATIONS**

M. TAGUET — L'amélioration du réseau routier départemental est une de nos priorités pour offrir aux Corrégiens des routes plus sûres et mieux entretenues. Depuis 2015, ce choix s'est traduit par une augmentation progressive et régulière des investissements. Cette année, nous avons encore renforcé cet effort d'investissement pour financer et préfinancer 40,5 M€ de travaux sur notre réseau routier départemental et les grandes opérations routières. 3,2 M€ sont ainsi consacrés à notre plan "Routes 2030".

S'agissant tout d'abord du projet de déviation de la RD 901, comme vous le savez, il s'agit de contourner la commune de Varetz pour permettre une circulation plus fluide dans le centre bourg et sécuriser le trafic sur la liaison Objat-Brive. Cet axe supporte en effet un trafic de 14 000 véhicules par jour, dont 900 véhicules par heure en pointe le matin. Au vu des enjeux et des contraintes locales, une étude comparative des tracés potentiels a été réalisée au cours de l'année 2023 avec trois familles de variantes que je vais vous présenter en images.

Diffusion du diaporama

Voici le plan de situation globale de Varetz, Saint-Viance et Allasac.

- La variante n° 1 est un tracé qui se développe parallèlement à la RD 901 existante. La longueur est de 5,8 km pour des travaux estimés à 58 M€.
- La variante n° 2 est un tracé qui permet la réutilisation de la RD 148, puis nécessite un franchissement du coteau et se termine par une section se développant parallèlement à la RD 901 actuelle. Sa longueur est de 8 km. L'estimation de cette opération est de 74 M€.
- Enfin, la variante n° 3 se décline en 4 sous variantes, dont les tracés se situent sur le secteur de Saint-Viance, réutilisant pour partie la RD 148 actuelle. La longueur selon les sous-variantes varie de 6,5 à 7,7 km pour des coûts d'opération allant de 63 à 83 M€.

Afin de recueillir l'avis de la population, une réunion publique sera organisée à Varetz le 16 janvier 2024. Elle permettra de présenter les 6 variantes de tracés et donnera ensuite lieu à une concertation publique entre le 16 janvier 2024 et le 16 février 2024.

Je profite également de ce rapport pour faire un point d'étape sur les autres projets de contournements. S'agissant de la déviation de Lubersac, nous avons obtenu les arrêtés de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et d'autorisation environnementale les 26 septembre et 13 octobre derniers. Les premiers travaux de défrichage et de démolition sont en cours. Les opérations significatives de terrassement vont être engagées en avril 2024 en vue d'une mise en service à l'été 2025.

Pour le contournement de Meymac, après une période de concertation publique en 2019/2020, le tracé a été validé en Assemblée Départementale le 27 novembre 2020 et les dossiers de demande d'autorisation sont bien avancés. Les prochaines étapes consistent dans la constitution de dossiers parcellaires, préalablement à la DUP (fin 2023/début 2024) ; l'établissement de dossiers réglementaires pour un dépôt et une instruction courant 2025, ce qui devrait permettre de démarrer les travaux début 2026.

Enfin, concernant le contournement de Noailles, les études environnementales préalables sont terminées et nous attendons les premiers retours de l'impact de la déviation de Malemort-sur-Corrèze pour poursuivre les études complémentaires.

M. BOUZON — Monsieur le Président, chers collègues, le programme "Routes 2030" prévoit de relancer la déviation de la départementale 901 entre le giratoire de la Nau et celui de Saint-Laurent. Sur notre secteur, tout le monde parle de cette déviation depuis longtemps. Il s'agit probablement de la route départementale la plus empruntée du Département avec 14 000 véhicules par jour. 6 variantes sont présentées dans ce rapport, ainsi qu'une possibilité de concertation pour informer un large public en janvier 2024 sur site, mais également sur web. J'estime cette consultation d'une durée d'1 mois nécessaire.

Cette déviation, il en est question depuis 1994, soit déjà 30 ans. Pour rappel, en 1999, le tracé était découpé en 4 tronçons. 2 ont été réalisés. Puis, plus rien. Or, vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'ouest de cette départementale se trouvent des bassins d'emploi dont la plupart des salariés, issus de l'Yssandonnais, n'ont pas d'autre alternative que de prendre cette route. Sur les 6 tracés proposés, il nous semble que la variante n° 1 est probablement la moins coûteuse à réaliser, car les acquisitions de terrain ont déjà été effectuées sur la majeure partie de ce tracé, correspondant d'ailleurs à une déclaration d'utilité publique publiée en 2002, devenue caduque en 2012. Peut-être pourrions-nous réfléchir ensemble au tracé le plus adapté et le moins coûteux, prenant en compte la traversée des zones urbaines, la sécurité des usagers et des riverains, mais aussi l'écologie, l'hydrologie et l'évolution croissante du covoiturage (inimaginable voici 30 ans).

M. LE PRÉSIDENT — Même si je partage ton raisonnement, je rappelle que nous n'avons pas encore le droit de donner notre avis ni d'orienter le débat, sous peine de nuire à la DUP. Nous avons réuni les 4 Maires pour dûment les informer et organiser les réunions publiques, et leur avons rappelé que les préférences devront être exprimées. Rien n'empêchera l'ensemble de l'Yssandonnais de délibérer. Le Maire de Saint-Yrieix m'a indiqué être intéressé et délibèrera également. La phase de concertation est donc très importante. Toutes les personnes concernées, y compris les entreprises et les particuliers, doivent pouvoir exprimer leurs opinions. Les conseils municipaux peuvent tout à fait verser au dossier les préférences qu'ils auront recueillies. Il serait préférable qu'un consensus se dégage sur un fuseau. Je souligne que la variante n° 1 pose quelques sujets environnementaux et n'est pas verte sur toute la ligne. Cependant, il faut préciser que la biodiversité s'est accrue. Certes, les infrastructures modèlent des terres, mais le résultat est finalement positif.

M. TAGUET — Je souhaite revenir sur Meymac et préciser que nous n'avons jamais eu à l'esprit de bloquer cette déviation, bien au contraire. Je rappelle que, lorsque nous avons décidé du fuseau, le Maire de Meymac avait émis le souhait d'une variante. Si nous ne lui avons pas expliqué qu'il était malvenu de couper une zone agricole et une zone humide, la déviation n'aurait jamais vu le jour.

M. COMBES — Je savais bien que vous n'étiez pas « anti-Meymac ». J'en profite pour rappeler que les entrées de villes, notamment celle de Tulle, méritent aussi de la considération, car les axes existants peuvent être utilisés tout autant que les déviations.

M. LE PRÉSIDENT — Les délais constituent un vrai sujet. Lubersac a subi 3 ans de retard. C'est la prise en main de la situation par le Préfet qui a permis de faire avancer les choses. Pour Meymac, nous allons entrer dans cette phase où le délai peut prendre 2 années comme 1 seule. Si le Préfet perçoit une certaine unanimité au sein des protagonistes, cela constituera un atout. C'est pourquoi les conseils municipaux de Varetz, Saint-Viance, etc., devront également se positionner. Nous analysons les trafics avant d'effectuer les modifications. Nous avons, par exemple, constaté que la déviation de Malemort-sur-Corrèze a généré un flux, qui nous a conduits à refaire la départementale de Cosnac, dont le volume de circulation a triplé et engendré des mouvements de terrain. Nous avons donc placé Noailles en attente afin d'étudier les évolutions et établir un rapport coûts/bénéfices.

M. TAGUET — J'ajoute que, en accord avec le Maire de Noailles, nous avons reprofilé des routes tout autour de la commune afin de stabiliser le réseau routier. A l'heure actuelle, nous étudions le projet de déviation, qui induira un investissement faramineux avec la création d'un tunnel et d'un viaduc.

M. LE PRESIDENT – Les camions passent, dans tous les cas. Le Maire peut donc se détendre. Je regrette que nous n'ayons pas la main sur les itinéraires, car l'union de quelques Maires peut parfois immobiliser tout un territoire.

*La délibération n° 301 relative aux Routes 2030 – Déviation de la RD 901 –
Point d'avancement des autres déviations
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 302

LA CORRÈZE, UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR UN ÉLEVAGE DURABLE
AU SERVICE DE TERRITOIRES VIVANTS

Mme ROME – L'agriculture et particulièrement l'élevage constituent aujourd'hui l'un des enjeux majeurs pour l'avenir des territoires ruraux, parce que les éleveurs façonnent nos paysages, parce qu'ils animent la vie de nos territoires et aussi parce qu'ils incarnent des acteurs incontournables de la transition écologique et de notre souveraineté alimentaire.

Afin de défendre le modèle d'élevage herbager et accompagner les professionnels du secteur face aux défis auxquels ils sont confrontés, plusieurs initiatives ont émergé, impulsées d'une part, par 10 départements du Massif Central, fédérés par la Corrèze au sein d'un collectif lancé lors du sommet de l'élevage de Cournon en octobre dernier et, d'autre part, par les fédérations professionnelles auteures d'un manifeste "pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants". Je vous laisse d'ailleurs découvrir à présent une vidéo illustrant les convictions et les ambitions affichées dans ce manifeste. Les mots sont pesés et les images parlantes.

Diffusion du clip vidéo

« L'appel des élus des territoires d'élevage de bovins, d'ovins et de caprins. Nous, élus dans des départements d'élevage de ruminants, souhaitons apporter ensemble notre soutien à la préservation de ce secteur irremplaçable de l'économie durable de nos territoires alors qu'il fait régulièrement l'objet d'une approche simpliste et caricaturale dans le débat public. La forte baisse de production de lait et de viande en France, couplée aux départs massifs d'éleveurs à la retraite attendus dans les prochaines années, font peser une menace sans précédent sur ce secteur. L'élevage de ruminants français, comme nos territoires sur lequel il est implanté, se trouve à un tournant de son histoire. Il est donc plus urgent que jamais de s'employer à offrir des perspectives claires et assumées aux jeunes, tout en œuvrant en faveur de notre souveraineté alimentaire, de la protection de l'environnement et de l'animation de nos territoires. C'est pourquoi nous affichons ensemble ces convictions communes :

- *L'avenir de nos territoires est intrinsèquement lié à celui des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin qui y sont implantées.
Si ces élevages venaient à disparaître, c'est tout un pan de notre économie qui s'effondrerait. Au-delà même des emplois supprimés au sein des filières d'élevage, ce sont de très nombreuses activités commerciales, culturelles et touristiques qui seraient mises en danger. Car l'élevage de ruminants sur nos territoires est bien plus qu'une activité de production de produits laitiers et de viande de qualité. Les troupeaux d'herbivores façonnent nos paysages. Ils sont au cœur de l'identité et du patrimoine de nos terroirs.*
- *Nous avons besoin de vaches, de brebis et de chèvres si nous voulons conserver nos prairies, utiles à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.
Nous affirmons, ensemble, que nous ne conserverons nos millions d'hectares de prairies qu'à la condition de maintenir nos troupeaux d'herbivores sur ces hectares. Et qu'il conviendrait que l'évaluation environnementale de l'élevage de ruminants tienne compte des externalités positives de cette activité en matière notamment de stockage de carbone et de protection de la biodiversité.*
- *Nous devons accompagner les jeunes générations vers des systèmes d'élevage définis collectivement comme "durables".
Ces systèmes d'élevages durables répondent aux objectifs suivants :*
 - *Garantir aux éleveurs des prix couvrant leur coût de production et un bon niveau de qualité de vie au travail.*
 - *Valoriser et protéger les ressources naturelles telles que l'herbe.*
 - *Disposer d'un fort taux d'autonomie fourragère.*
 - *Etre peu dépendant de l'achat d'intrants.*

- *Limiter l'usage des antibiotiques et des produits phytosanitaires. Ce modèle d'élevage durable, caractérisé par une adéquation entre la taille du troupeau, la surface dédiée et la présence d'actifs, est très majoritaire en production bovine, ovine et caprine sur nos territoires. Il devient en revanche une exception à l'échelle de la planète.*
- *Nous devons garantir la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales, nationales et européennes en faveur de la protection de ces systèmes d'élevage durable. La préservation du système d'élevage durable sur nos territoires dépendra de la capacité de la France à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques qui impactent le secteur. A l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être établie. Au contraire, les objectifs de politiques publiques nationales et européennes agricoles, environnementales et commerciales se contredisent. Nous affirmons qu'il est urgent de choisir entre baisse de la production ou souveraineté alimentaire, entre importations massives de viandes qui ne respectent pas les directives sanitaires et environnementales européennes ou préservation de nos élevages familiaux.*

Nous souhaitons donc qu'un cap politique clair soit assumé en France en faveur de la protection des systèmes d'élevage durables et que l'ensemble des décisions politiques affectant le secteur à toutes les échelles convergent dans cette direction. »

Je remercie tous les Maires qui ont accepté de retourner leurs panneaux d'entrée de ville pour montrer qu'en France, on marche sur la tête. Merci à tous.

Sur la base de ce qui vient de vous être présenté, je vous propose, par ce rapport, d'apporter notre soutien au manifeste "pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants" ; de poursuivre notre participation au collectif des départements du Massif Central, engagés pour un élevage durable sur leurs territoires et de travailler à l'élargissement de ce collectif à l'ensemble des territoires concernés par l'élevage ; et, enfin, de nous mobiliser auprès du Gouvernement afin d'obtenir qu'un cap clair soit défini et assumé pour la protection des systèmes d'élevage durable en France, notamment dans les territoires ruraux, en faisant en sorte que l'ensemble des décisions affectant ce secteur économique, à toutes les échelles, converge dans cette direction.

M. LABBAT — Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter pour ce rapport, mais nous voudrions vous proposer d'aller plus loin, puisque ce rapport mentionne la création d'un espace de réflexion. Un soir, en allant à Sarlat, j'ai constaté qu'un panneau avait été retourné. Je me suis dit que des jeunes s'étaient bien amusés. Puis, en arrivant dans ma commune, j'ai refait le même constat. J'en ai déduit que je devais être bien fatigué, avant de me souvenir que la commune de Corrèze et les agriculteurs partageaient une grande histoire avec les panneaux. J'ai souri parce que, dans la difficulté, des personnes ont eu cette idée non violente et assez intelligente pour exprimer ce qu'ils étaient en train de subir. En revanche, la blague COP 2028 de Dubaï me fait moins rire. C'est pourtant là-bas que l'avenir de l'agriculture française, voire corrézienne, va se jouer.

La lecture de ce rapport a éveillé en moi quelques propositions. Lorsque je lis que « l'élevage constitue l'un des enjeux majeurs pour l'avenir des territoires ruraux, parce que les éleveurs façonnent nos paysages, parce que les éleveurs animent la vie des territoires, parce que les éleveurs font rayonner notre patrimoine », je me dis qu'ils ne sont pas les seuls. Citons aussi les couvreurs, les charpentiers, les tailleurs de pierre, les commerçants, les artisans et tous ces métiers qui sont de plus en plus rares dans notre ruralité. Si nous sauvons les agriculteurs, mais qu'il ne reste plus qu'eux, ils ne pourront pas survivre. Ils sont très bien organisés, avec des corporations qui veillent sur leurs intérêts et exercent du lobbying. Mais certaines professions, vitales dans nos territoires ruraux, sont moins bien loties. Je pense donc qu'il faut aller au-delà des agriculteurs. L'union de départements cherchant à protéger leur agriculture ne pourra que se trouver renforcée si elle associe d'autres corps de métier. Je prends pour exemple la ville de Vichy, dont de nombreuses toitures ont été emportées par la tempête, et qui sont toujours bâchées un an plus tard. Ce n'est pas la défaillance des assurances qui est en cause, mais le manque de couvreurs. La vidéo parle de « l'avenir de nos territoires, de la cohérence des politiques publiques, culturelles, etc. », mais je pense qu'il faut aller au-delà de l'agriculture pour éviter les effets de silotage. Les agriculteurs peuvent être renforcés si nous œuvrons à un élargissement.

M. LE PRESIDENT – Je partage votre avis. D'ailleurs, sur le plan politique, nous pourrions prendre des initiatives dans les mois ou les semaines qui viennent, car des échéances s'y prêtent. Concernant le manifeste, nous sommes sollicités et devons tenir une position sans pouvoir, à ce stade, faire évoluer les choses. Parallèlement, nous travaillons sur le collectif des départements ruraux et pouvons proposer, à ce niveau, un élargissement très fort à toutes les questions de ruralité (comme nous l'avons fait pour obtenir la péréquation horizontale). Un second levier existe, avec les opérations de type sectoriel que nous réalisons avec l'artisanat. J'entends la préoccupation et la relaierai à l'ensemble de mes collègues du collectif. Nous devons aller au-delà du Salon de l'Agriculture et au-delà de l'herbage, pour lutter contre ce cliché consistant à affirmer que consommer de la viande est mauvais pour l'environnement. Cela n'est vrai que si cette dernière est importée, pas si elle provient du boucher local et d'animaux qui mangent de l'herbe. Pour l'instant, nous ne pouvons pas faire plus que d'adhérer ou non au manifeste, mais nous élargirons le sujet avec mes collègues. Nous sommes de plus en plus sollicités par les départements ruraux pour prendre l'initiative en la matière. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que la ruralité ne se limite pas aux éleveurs.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 302 relative à la Corrèze, un Département engagé pour un élevage durable
au service de territoires vivants
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 101

PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION DE L'EAU

Mme BUISSON – Les dernières décennies mettent en évidence les effets du réchauffement climatique induit par les activités humaines et son impact sur la disponibilité de la ressource en eau. Quasiment chaque été, désormais, les préfets mettent en place des mesures de limitation des prélèvements et de restriction des usages de l'eau. Parce que nous considérons l'eau comme un bien commun, nous avons décidé de lancer, dès 2021, une étude prospective sur la ressource en eau en Corrèze, destinée à servir de base à la construction d'un Projet Départemental de la Gestion de l'Eau ou PDGE. L'objectif de cette démarche est de coconstruire une stratégie d'adaptation de la gestion de la ressource en eau, pour garantir un équilibre quantitatif durable entre les besoins en eau et les ressources disponibles identifiées localement. Il s'agit de pouvoir concilier sobriété des usages, mais aussi maintien des capacités de développement de la Corrèze, dans un environnement en forte mutation compte tenu du changement climatique.

Dès janvier 2022, le Département a initié sur ces questions une dynamique de territoire qui se veut fédératrice, autour de la construction d'une vision de la Corrèze et de son aménagement à l'horizon 2050. L'innovation corrézienne repose sur le fait que les débats sont alimentés par une approche scientifique qui objective les conséquences du changement climatique sur la pluviométrie et qui est proactive sur les usages et la gestion de la ressource. Cette initiative innovante de la Corrèze a depuis été inscrite dans la feuille de route de la gestion quantitative du sous-bassin de la Dordogne et dans la stratégie globale portée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Durant l'année 2023, la démarche s'est attachée, au travers de phases de concertation et l'organisation de séquences d'ateliers, à faire émerger et consolider une vision commune autour du devenir de chacun de ces usages. L'objectif est de pouvoir parvenir à définir une stratégie de gestion de l'eau et, au-delà, une vision prospective et partagée de l'aménagement de la Corrèze. A titre d'illustration, les réflexions menées dans ce cadre, en concertation avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ont mis en exergue la problématique quantitative du sous-bassin de la Charente. Les enjeux liés à la réalimentation de ce bassin par les sous-bassins de la Vienne et de la Dordogne pourraient potentiellement créer des opportunités pour le déficit hydrique que connaissent les communes du plateau de Millevaches.

Il est donc proposé, dans le cadre d'une solidarité amont/aval/interbassins et avec pour objectif l'entraide mutuelle entre territoires, d'engager une étude afin d'identifier les réponses pouvant être apportées à cette situation, et analyser surtout leur faisabilité. C'est à partir de ces modélisations et de ces débats que le comité de pilotage est appelé à déterminer, le 7 décembre prochain, le scénario territorial de référence 2050 dit « Au fil de l'eau ».

Durant l'année 2024, il s'agira ensuite de déterminer le scénario projeté du territoire, de programmer les actions d'atténuation et d'adaptation sur la période 2025/2030, et de mettre en œuvre les premières actions programmées dès 2025. Le programme d'action à définir, dont le contenu sera à soumettre à son approbation, après validation par l'Assemblée Plénière, devra être économiquement viable, pré-opérationnel et financé. Il devra également s'articuler avec les outils de la planification de l'eau (les SAGE : Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), et de sa gestion sur le volet de l'autorisation de prélèvement gérée par l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) et les débits d'étiage.

Dans cet objectif, en accord avec le Préfet, coordonnateur du Bassin Adour-Garonne, qui a confirmé en juillet dernier son soutien à la dynamique territoriale enclenchée en Corrèze, nous allons faire converger cette démarche stratégique vers un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau ou PTGE. Cet outil, qui a été défini par une instruction du Gouvernement de mai 2019 consiste, à l'instar du PDGE de la Corrèze, à engager une approche globale et coconstruite de la ressource en eau, sur un périmètre territorial cohérent. Ainsi, il est proposé de faire converger le PDGE de la Corrèze vers le format d'un PTGE. Pour ce faire, il est proposé de solliciter une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour assurer l'accompagnement nécessaire des services sur le contenu et les livrables de validation du projet, pour laquelle un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau est prévu.

Les prochaines étapes seront consacrées, dès 2024, au travail sur le programme d'actions, à l'approbation par l'Etat du diagnostic initial et prospectif 2050, puis à la validation, sous réserve d'un travail concerté efficace avec les services de l'Etat, du projet de territoire de la gestion de la ressource en eau par le Conseil Départemental en juillet 2024.

Mme VALLEE — En effet, les enjeux sur la ressource en eau sont bien évidemment partagés par nous tous. Je crois que la démonstration n'est plus à faire. Nous partageons également le fait d'aligner le PDGE sur le Projet de Territoire de la Gestion en Eau. Mais il s'agit aussi, dans ce rapport, d'autoriser le Président à porter l'étude d'opportunité et de faisabilité technique du potentiel de réalimentation du bassin de la Charente par le sous-bassin de la Vienne et de la Dordogne, et du potentiel de création d'ouvrages de stockage en Corrèze se trouvant dans le sous-bassin de la Dordogne. Pourriez-vous nous éclairer sur cette notion d'ouvrage de stockage et nous expliquer en quoi cette solution pourrait répondre au déficit hydrique projeté sur le plateau de Millevaches à l'horizon 2050 si les conditions techniques, réglementaires et administratives sont favorables ?

M. LE PRESIDENT — Le déficit hydrique sur le plateau de Millevaches à l'horizon 2050 est essentiellement lié à 2 choses. Les aspects climatiques et géographiques font que les mouillères (les zones humides et leurs sources) sont appelées à baisser et donc à fournir moins d'eau. Par ailleurs, la structuration historique en Corrèze a établi quasiment une collectivité de l'eau par commune. Ainsi, même si la structuration ou la gouvernance évoluent, avec notamment la Diège Haute-Corrèze Communauté, et des schémas directeurs en mouvance, il n'existe pas d'interconnexion ou de réseaux structurants. Je perçois donc une opportunité qui doit être étudiée pour en évaluer la faisabilité. Nous sommes confrontés à un manque structurel d'eau pour un certain nombre de bassins. De plus, démonstration a été faite, et validée par les plus grands experts du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), que nous ne manquerons pas d'eau en 2050, et bénéficierons même d'excédents en 2070, contrairement à de nombreux autres territoires. Pour éviter les conflits d'usages sur nos rivières, en particulier la Vézère, entre les canoës et l'eau potable, entre le tourisme et l'agriculture, nous devons établir des réserves de substitution lorsque nous disposons d'excédents résultant de fortes précipitations. Dans une approche de solidarité globale, la Corrèze pourrait apporter une contribution. Citons l'exemple du Canal de Provence, le sud-est de la France préfigurant notre avenir : ce canal a permis de constituer des réserves à hauteur d'un tiers pour l'eau potable, un tiers pour les usages économiques et un tiers pour la réalimentation des milieux. D'autres exemples existent, comme sur l'île de la Réunion avec l'Antenne 4. Nous pourrions donc imaginer, dans le bassin Adour-Garonne, une solidarité interdépartementale amont/aval, qui nous permettrait de régler 2 sujets : récupérer de l'hydroélectricité et apporter des solutions pour l'eau potable à travers un réseau structurant qui traverserait le plateau de Millevaches. Il est vrai que le rapport n'explique pas clairement ce lien, mais c'est bien l'idée qui sera traduite dans le cahier des charges. Cela dit, nous ne sommes pas propriétaires de l'eau et, peut-être, d'autres solutions seront-elles mises en place. Mais mieux vaut nous montrer proactifs.

Réglementairement, le PTGE est un outil qui permet, dans les zones tendues (ce qui n'est pas notre cas), de créer des réserves de substitution avec les aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat. Il serait dommage d'élaborer un PTGE sans penser aux besoins et à la solidarité de demain. C'est pourquoi nous avons mené l'étude en parallèle, car elle pourrait nous amener, à terme, à régler la question des interconnexions. S'il s'avère que l'idée était mauvaise, nos collègues, qui auront cofinancé l'étude, la sortiront de leur feuille de route.

M. LABBAT — Je m'interroge beaucoup, parce que je pense que l'eau constitue l'enjeu majeur de demain et que ceux qui en auront seront peut-être plus attractifs que ceux qui n'en auront pas. En bon Corrèzien que je suis, charité bien ordonnée commence par soi-même, je me demande dans quelle mesure il faudra nous montrer solidaires. Donner de l'eau à des territoires qui n'en ont plus pose aussi la question de la pérennité de la vie dans ces lieux. Je suis volontairement provocateur, mais cela revient au même que de demander aux exploitants de sports d'hiver de nous fournir en neige pour que nous puissions ouvrir une station de ski. Nous tentons d'établir une solidarité entre départements au niveau de l'eau, alors que nous peinons déjà à la mettre en place d'une commune à une autre. J'aimerais connaître votre position quant à l'obligation de 2026 de nous rassembler en syndicat. L'enjeu est planétaire, nous devons nous aider les uns les autres, mais nous avons déjà vu l'absence de décision de certains élus nous coûter beaucoup de temps et d'argent alors qu'ils faisaient pourtant face à l'évidence. Je saisis la philosophie de ce rapport, mais il me semble difficile de la faire comprendre à des personnes qui ne parviennent déjà pas à établir un lien entre communes.

M. LE PRESIDENT — Soit nous nous montrons courageux et pédagogues, et nous serons entendus par des personnes sensées, capables de comprendre des raisonnements construits et de visualiser certaines évolutions, soit nous nous laissons aller à une fuite en avant, comme tant d'autres. Nous choisissons la première option. Ce rapport signe le début des ennuis, y compris politiques, car nous sommes le seul département à se saisir du sujet de façon transversale. Nous nous lançons dans un débat que nous n'avons réglementairement et juridiquement pas besoin d'ouvrir. Mais si personne ne s'en préoccupe, nous nous retrouverons avec une problématique non traitée dans 20 ans. A l'heure actuelle, la descente d'échelle et les 2 premières années d'étude démontrent que nous avons encore capacité à agir. Nous n'avons aucunement l'obligation d'établir un PTGE, puisque nous ne constituons pas une zone tendue, contrairement à la Charente ou l'Auvergne. D'ailleurs, le syndicat souffre énormément. Le pays de Lubersac-Pompadour pourrait voir ses développements fortement limités par le manque d'eau. Nous devons donc nous interroger : faut-il réfléchir collectivement à la question de l'eau ? Si nos aînés n'avaient pas imaginé le Canal de Provence, comment la génération actuelle ferait-elle face ? Le manque d'interconnexion sévit aussi bien au niveau des régions que des communes. La somme des projets individuels n'engendre pas un projet collectif.

Je reviens sur l'exemple donné autour de la neige. Dans notre Département, lorsqu'elle tombait, tout le monde se fichait de sa quantité (hormis pour des problématiques de circulation). Mais aujourd'hui, nous voyons sa quantité divisée par 2, et voyons défilier une eau dont nous ne pourrions plus disposer en restitution durant des à sec beaucoup plus longs. La sécheresse dure à présent jusqu'en octobre. Les restrictions ont été levées fin octobre en Corrèze. Si les à sec débutent dès mars, nous nous retrouverons avec des crises dès le mois de juin. Nous devons nous interroger sur nos capacités à établir des réserves de substitution compensant la neige tombée sous forme de pluie. Si les Pyrénées ne se posent pas la question, la centrale nucléaire située sur la Garonne finira par fermer.

Le projet global nous interroge sur l'avenir de la Corrèze : préférons-nous subir les aléas climatiques et donc accepter de supprimer, à terme, certaines activités, ou choisissons-nous de nous adapter avec les ressources à disposition afin de trouver un équilibre entre écologie, économie et vie sociale ? Les centres touristiques permettent à nos petites communes de conserver leurs commerces, parce qu'ils réalisent la plus grande partie de leur chiffre d'affaires durant l'été. Le sujet de ce rapport est donc avant tout la Corrèze de 2050 et son anticipation. Il nous interroge sur notre accompagnement de la Chambre d'Agriculture dans sa mutation. Devons-nous conserver l'herbage et l'élevage, premiers châteaux d'eau et premières solutions fondées sur la nature ? L'accroissement de la forêt amoindrit le stockage du carbone : devons-nous adopter de nouveaux modes de gestion durable fondés sur une alliance entre multiplicité des strates et coupe rase ? Les débats qui ont lieu en groupes de travail sont denses. D'ailleurs, nous faisons appel à une maîtrise d'ouvrage afin de bénéficier d'une certaine expertise et de ne pas nous limiter aux postures individuelles des agriculteurs, des forestiers, de l'écologie militante, etc.

M. LABBAT — Ce que je vais vous dire n'engage que moi. Pour moi, l'eau potable est un sujet départemental et le problème, c'est qu'elle se trouve hors de notre champ de compétence. Nous réfléchissons à une solidarité entre départements, mais ne parvenons déjà pas à nous entraider à l'intérieur de notre Département. J'estime qu'il n'est pas logique et complètement dépassé de voir le prix de l'eau différer dans un même département, alors qu'il est uniforme pour l'électricité et les biens de première nécessité. Je suis convaincu que l'avenir passe par une réflexion départementale, d'autant plus que chaque régie, commune, intercommunalité ou syndicat, viendra négocier des subventions auprès du Département. Si nous n'adoptons pas cette approche, nous irons au-devant de graves difficultés et cela nous coûtera bien plus cher. Quant aux réserves de substitution, nous en possédons déjà avec nos barrages. Mais voyez les difficultés que nous rencontrons pour utiliser cette eau qui est la nôtre à des fins de consommation domestique : il nous faut organiser des commissions et des inter-commissions, réclamer une multitude d'autorisations, etc. Nous sommes dans l'incapacité d'utiliser nos propres réserves librement sans aucun but lucratif. Je suis totalement d'accord avec ce rapport, mais je pense que les bases mêmes du problème devraient être clarifiées.

M. COMBES — Il est utile d'anticiper cette question, car l'eau est essentielle. Tout ce qui ne sera pas anticipé pourrait nous coûter effectivement cher, un jour ou l'autre. Donc, nous devons prendre nos responsabilités. Mais je m'interroge : est-ce le directeur, Monsieur LARUE, qui vous a inspiré ce rapport ? Comme il revient de Mayotte où il a exercé

d'éminentes fonctions, je me pose la question, nonobstant ses grandes qualités professionnelles. Si c'est le cas, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT – Il a fait partie des débuts. Le rapport fondateur sur l'eau constitue le premier rapport de cette mandature. Celui qui vous est présenté est un rapport d'étape, qui vise à explorer les aspects réglementaires avant d'entrer dans le plan d'actions. Nous nous inscrivons dans une continuité hydrologique. Pour terminer, comme je l'ai rappelé en propos liminaire, l'eau est un bien commun et chacun doit adopter cette posture. Quelques rares départements, comme la Vendée avec Vendée Eau, ont créé des réseaux structurants d'eau potable voici déjà 30 ans, s'épargnant ainsi les débats que nous devons mener aujourd'hui. Et leur politique ne s'est pas limitée à l'eau potable et aux grands cycles de l'eau de manière globale, mais s'est étendue au bien commun, à la gestion publique de l'ensemble des réserves, etc. Résultat : en Vendée, le niveau de la nappe est remonté de 3 mètres en 30 ans, le tourisme a continué de se développer et les PME (Petites et Moyennes Entreprises) à s'installer. Cent kilomètres plus bas, en Nouvelle-Aquitaine, tous les journaux parlent de l'accaparement de l'eau et de la guerre des bassines. Pour notre part, nous allons encore plus loin en considérant que l'énergie doit aussi être perçue comme un bien commun. Elle constitue d'ailleurs l'1 des 2 piliers de refondation de l'Union Européenne avec la Sécurité Alimentaire et la PAC (Politique Agricole Commune). Nous en reparlerons dans les années qui viennent, mais je tiens à préciser que je ne suis pas candidat. L'énergie pose exactement les mêmes problèmes que l'eau : si nous ne nous mettons pas d'accord sur les zones d'accélération et la répartition de la valeur, c'est le pétitionnaire qui édictera les règles. Les premiers ramasseront la mise et il ne restera rien pour les autres. Je ne suis pas en train de remettre en cause le droit de propriété mais, au contraire, de le préserver en faisant en sorte que chacun ait droit à une part de gâteau.

L'eau est un bien commun et notre plan d'actions se base sur cette assertion. 2 documents peuvent graver dans le marbre, en 2024, la politique de l'eau que nous aurons choisie pour notre Département : la révision du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), document-cadre du bassin Adour-Garonne ; et les 2 SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), l'un piloté par le Département (le SAGE Vézère) et celui que je préside concernant la Dordogne. Les 2 SAGE sont en cours d'élaboration. Si nous y intégrons des mesures prescriptives, les élus de demain ne pourront plus librement lancer des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) sans tenir compte de leurs voisins. Le choix que nous faisons aujourd'hui avec le vote de ce rapport est d'utiliser la phase réglementaire à venir pour consacrer l'eau corrézienne comme bien commun. Voilà ce dont nous décidons aujourd'hui.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 101 relative au Plan Départemental de la Gestion de l'Eau
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 102

CONVENTION FINANCIÈRE POUR 2024 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CORRÈZE

Mme AUDEGUIL — Comme vous le savez, la relation entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est formalisée à travers une convention financière. A la demande du SDIS, les collectivités ont consenti un effort financier conséquent cette année et la participation du Département est ainsi passée de 9,5 à 10,1 M€ entre 2022 et 2023.

Compte tenu des enjeux financiers, et pour disposer d'une vision prospective, le Département a engagé un travail d'audit dans le cadre d'une démarche partenariale « SDIS 2030 ». L'objectif est d'aboutir à un plan de gestion financière permettant de conjuguer efficacité des services de secours et responsabilité financière. Engagé au printemps, ce travail a d'ores et déjà permis de nourrir la réflexion sur de nombreux volets administratifs, financiers et organisationnels de notre SDIS. En parallèle, le SDIS doit finaliser sa feuille de route opérationnelle à travers l'élaboration de 2 documents d'orientation : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et le Règlement Opérationnel (RO). Les travaux viennent de s'engager et ces documents seront respectivement soumis à l'avis du Conseil Départemental lors des séances plénières de février et juillet 2024. Une fois cette feuille de route opérationnelle fixée à travers le SDACR et le RO, nous poursuivrons l'audit « SDIS 2030 » dans l'objectif d'établir une convention financière pluriannuelle entre le Département et le SDIS.

Dans l'attente, je vous propose d'approuver la convention pour le financement du SDIS en 2024 avec un nouvel engagement financier conséquent, fixant la participation du Département à un montant maximum de 10,65 M€.

*La délibération n° 102 relative à la convention financière pour 2024
entre le Conseil Départemental de la Corrèze et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze
est adoptée à la majorité par 35 voix pour, 3 n'ont pas pris part au vote.*

RAPPORT N° 103

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2023

M. COMBY — Il n'y a pas d'inscription de crédit supplémentaire, mais uniquement des ajustements entre chapitres, à hauteur de 1,4 M€ au niveau de la section de fonctionnement et 1,6 M€ pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement présente une baisse des dépenses imprévues pour pouvoir financer des besoins à hauteur de plus de 300 000 € concernant les loyers des gendarmeries, plus de 600 000 € pour restituer un trop-perçu de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) en 2022, plus de 300 000 € au niveau de l'APA en établissement et un peu plus de 100 000 € concernant les ressources humaines. Concernant l'investissement, les mouvements de chapitres portent sur une restitution de 400 000 € pour des travaux retardés dans des collèges, l'achat d'une maison d'habitation à Brive-la-Gaillarde dans le cadre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, et un certain nombre d'aides pour les collectivités (défense incendie, édifices patrimoniaux, projets de territoires, projets concernant les eaux pluviales, la voirie, etc.). Nous devons également valider la création de nouvelles autorisations de programme et d'engagement de 19,5 M€ et une modification de crédit d'autorisation de programme et d'engagement de - 1,5 M€. J'en profite pour remercier la Directrice des Finances, Sylvie JABIOL, et son équipe, pour le travail accompli.

Mme BOISSIERAS — Merci Monsieur le Président, chers collègues, cette décision modificative au budget principal se traduit essentiellement par des virements entre chapitres qui n'appellent pas de grandes remarques. Il aurait été intéressant de préciser les travaux devant être retardés dans les collèges, mais vous pourrez, si vous le voulez bien, nous en faire communication. Je suis surprise qu'avec des recettes en diminution, notamment celles des droits de mutation (-20 à 30 %), et l'augmentation des besoins sous la pression de l'inflation (coût de l'énergie, aide sociale à l'enfance, EHPAD, hausse des précarités, etc.), qu'il n'y ait pas plus de réajustements à faire. Il y aurait sur le territoire national 10 départements en très grande difficulté, et 50 en difficulté. François SAUVADET, Président de l'Assemblée des Départements de France, confirme que les dépenses explosent littéralement, que les ressources sont en chute libre, que la situation n'est pas tenable. La Corrèze est-elle épargnée ? Nous pourrions louer une bonne gestion, et elle est nécessaire, mais compte tenu de la conjoncture et des besoins de la population, nous nous interrogeons. Pour autant, cette décision modificative s'applique au budget défini par votre majorité et nous ne l'avons pas voté. En cohérence, nous ne voterons pas la décision modificative qui s'y rattache.

M. LE PRÉSIDENT — Les ajustements sont peu nombreux, parce que la prévision était juste. Ils sont, par ailleurs, réalisables, parce que nous disposons d'une petite réserve permettant de tenir l'équilibre sans ponctionner les dépenses imprévues. Quant à la situation de la Corrèze, nous sommes quelques départements ruraux à constituer des exceptions, parce que la baisse ou la hausse de nos recettes interviennent en différé, avec 3 à 5 mois de retard. J'ignore pour quelle raison. Par conséquent, il est possible que la baisse des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) en Corrèze ne corresponde pas vraiment à la baisse générale constatée dans le pays. Un certain nombre de départements ont subi cette contraction dès le quatrième trimestre 2022, nous ne l'avons subie que 6 mois plus tard. La même mécanique s'applique pour les hausses de recettes. J'ignore si nous faisons partie de la liste des 50 départements en difficulté, puisque la liste ne nous est pas communiquée. Quant à notre gestion, elle se veut prudente dans un souci d'anticipation des recettes pérennes comme exceptionnelles. Cependant, nous sommes aussi tentés de dépenser de l'argent pour répondre aux besoins à court terme de nos citoyens.

*La délibération n° 103 relative à la décision modificative n° 1 du budget principal
pour l'exercice 2023
est adoptée par 28 voix pour, 10 abstentions.*

RAPPORT N° 104

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme BARTOUT – Nous vous proposons une décision modificative du budget primitif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui se traduit par une simple écriture de régularisation.

La somme de 15 000 € est transférée du chapitre 23 au chapitre 20 en dépenses d'investissement.

*La délibération n° 104 relative à la décision modificative n° 1 au budget primitif 2023
du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 105

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2023

M. COMBY — Je rappelle qu'il y a 7 antennes en plus du siège à Egletons : Neuvic, Meymac, Ussel, Sornac, Treignac, Bort-les-Orgues et Uzerche. Elles emploient 14 médecins et 10,3 ETP (Equivalents Temps Plein) et présentent un nombre d'actes en augmentation par rapport à l'année dernière à la même époque.

La décision modificative concerne la section de fonctionnement, dont nous retirons 10 000 € au niveau des charges de personnel et frais assimilés, parce que nous avons besoin de 6 000 € pour les charges à caractère général et de 4 000 € pour les autres charges de gestion.

*La délibération n° 105 relative à la décision modificative n° 1 au budget 2023
du Centre Départemental de Santé
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 106

RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

Mme MAURIN — Dans un contexte financier marqué par l'inflation, le Département reste pleinement engagé aux côtés des établissements sociaux et médico-sociaux corréziens, en particulier des EHPAD. Cette année encore, nous faisons le choix d'apporter les justes ressources qu'un taux d'évolution unique appliqué à tous les établissements ne garantirait pas. Je vous propose donc de maintenir un taux d'évolution à 0 % et une valeur du point GIR à 7,14 €. Nous continuerons d'accompagner chaque établissement au plus près de ses besoins, selon une logique de cousu main, dans le cadre d'un dialogue permanent. En 2023, cet engagement s'est traduit par une hausse réelle de 5 % de nos dotations aux établissements, soit une augmentation de 500 000 €. Pour 2024, nous évaluons à ce stade le besoin global à hauteur de 6 %.

Au plan national, le Gouvernement a créé un Fonds d'Urgence de 100 M€ et, à ce jour, seulement 256 000 € sont fléchés vers des établissements corréziens.

Mme VALLEE — Monsieur le Président, le financement des établissements et des services médico-sociaux est conjoint avec l'Etat qui abonde la partie soins. Sur cette politique de solidarité nationale, nous regrettons que l'Etat, encore une fois, ne soit pas au rendez-vous, notamment pour compenser les dépenses des hausses de salaire, si nécessaires pour le personnel, mettant encore un peu plus en péril et en difficulté nos établissements. Il appartient donc au Département de déterminer le taux annuel d'évolution des dépenses des établissements autorisé sur le territoire, ainsi que l'évolution du point GIR (Groupe Iso-Ressources) pour le financement de l'hébergement et de la dépendance. Ce taux d'évolution, comme l'année passée, est proposé à 0 % pour l'ensemble des établissements. Je m'interroge. Comment peut-on voter un taux d'évolution des dépenses autorisées à 0 %, sachant que tous les établissements sont en très grande difficulté financière, notamment avec l'augmentation des coûts de l'énergie, mais aussi au niveau de la dépendance et, dans le même temps, émettre des arrêtés les autorisant à augmenter le prix de journée, si ce n'est pour réaliser une opération de communication ? J'entends que le Département préférerait, comme tout le monde, que les prix n'augmentent pas. Vous savez pertinemment que l'équation est impossible pour les établissements et vous signez d'ailleurs les arrêtés d'augmentation des prix de journée. Au final, l'augmentation est supportée entièrement par les résidents. Je pense qu'il serait opportun d'augmenter l'APA en compensation pour aider les personnes résidant en établissements, si votre volonté réelle est de contenir les prix à leur égard. Et il est regrettable, après avoir voté un taux à 0 %, qu'aucune information ne nous soit adressée en retour quant aux augmentations des prix de journée accordées aux différents établissements. D'autre part, pour éviter l'augmentation des prix de journée, rien n'empêche le Département d'allouer une aide spécifique, pour pallier les dépenses d'énergie, par exemple, comme nous le faisons pour les collèges, et que nous votons en Commission Permanente.

M. LE PRÉSIDENT — Le débat est récurrent. Le taux d'évolution ne sert à rien. Si je le réévalue à +5 %, je tue la moitié des établissements et je gave l'autre. Il ne s'agit pas d'une politique égalitaire. C'est pourquoi nous leur demandons d'abord de resserrer leurs dépenses, puis nous analysons leurs besoins réels avant de leur faire une proposition adaptée, et pas forcément calée sur le taux directeur. Nous nous accordons ainsi la possibilité d'aider davantage de monde. Je rappelle que le Département participe à hauteur de 30 % aux EHPAD. Les 5 % de l'an dernier ont eu un impact de 500 à 600 000 € sur les finances du Département. Toute augmentation impacte directement notre collectivité. Parallèlement, nous pouvons très bien abonder certaines sections, si possible et nécessaire. Il n'est pas exclu que le budget 2024 soit assorti d'une enveloppe dédiée aux EHPAD en section dépendance. C'est même quasi certain.

Notre politique est double : restaurer un bon niveau de fonds de roulement et prévoir un fonds d'urgence pour les établissements en difficulté (tels Corrèze et Seilhac). Voilà pourquoi nous préférons opter pour un taux d'évolution à 0 % et ne cherchons aucun effet de communication. Nous privilégions une distribution juste des ressources, en fonction des besoins de chacun. J'ai émis un souhait à la Ministre : la suppression du taux d'évolution, car il ne sert à rien. Les établissements font valoir des crédits non reconductibles sur leurs dotations de soins tout en refusant les augmentations du prix de journée.

Pour terminer, les évolutions du PLF 2025 (Projet de Loi de Finances) consisteront peut-être dans un transfert de la dépendance à l'Etat et nous le prendrons en considération, car les sections deviennent de plus en plus déficitaires. Nos EHPAD affichent des taux d'occupation de 100 %, contre 60 % pour certains de nos voisins, et l'Etat préfère inciter au maintien à domicile, parce que la charge pèse sur le Département, contrairement aux EHPAD. Les départements vieillissants comme le nôtre doivent-ils conserver la dépendance ? La question mérite d'être posée. L'accompagnement de fin de vie est de plus en plus souvent effectué en EHPAD, car il est trop compliqué de le réaliser à domicile. Depuis quelques années déjà, la situation s'aggrave. Nous n'avions pas ce type de débat sur la dépendance voici deux ou trois ans. Aujourd'hui, tous les conseils d'administration parlent du problème. Nous aurons des choix à faire.

Une intervenante – Je suis gênée pour voter, car vous parlez d'aide non reconductible, mais la question n'est pas abordée dans le rapport, alors qu'elle pourrait influencer sur mon vote.

M. LE PRESIDENT – C'est surtout la dépendance qui constitue un sujet, et elle n'a pas d'impact sur le prix de journée, contrairement à l'hébergement. Une aide réduisant le reste à charge des familles au niveau de l'hébergement induirait une somme folle. Pour 3600 résidents à 2000 € mensuels, le total atteindrait 86 M€. Ce n'est pas sur ce terrain que nous devons nous engager, mais sur celui de la dépendance.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 106 relative aux ressources des établissements et services médico-sociaux est adoptée 28 voix pour, 10 abstentions.

RAPPORT N° 107

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2024
AVANT VOTE DU BUDGET

M.COMBY — Avant le vote du budget 2024, le Président est en droit de mandater les crédits de fonctionnement à hauteur de ceux de l'année dernière. Il est en droit de mandater les dépenses concernant les remboursements d'emprunt. Mais, pour les dépenses d'investissement, il faut que le Conseil Départemental l'autorise à mandater 25 % des crédits d'investissement inscrits l'année passée, donc en 2023, avant que nous votions le budget 2024. Nous vous demandons donc cette autorisation.

*La délibération n° 107 relative à l'autorisation d'ouverture des crédits du budget 2024
avant vote du budget
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 108

**ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024
ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COLLECTIVITÉ**

M.COMBY — L'instruction budgétaire et comptable M57 que nous proposons de mettre en place au 1^{er} janvier prochain est définie par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015. La nomenclature M 57 se substituera à la M52 pour le budget principal.

Concernant le budget du Centre Départemental de Santé, suite à la mise en place de cette instruction comptable M57, nous devons réactualiser notre règlement budgétaire et financier adopté en 2016, définissant les règles de préparation, de vote et d'exécution budgétaire.

Les quelques évolutions importantes à noter sont les suivantes : le Débat d'Orientations Budgétaires devra se faire dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget et non pas dans les 2 mois ; les amortissements seront évalués au prorata temporis ; un suivi individualisé des subventions d'investissement sera réalisé ; il sera possible de virer des crédits entre chapitres à hauteur de 7 % du montant de chacun des chapitres.

La délibération n° 108 relative à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et à l'approbation du nouveau règlement budgétaire et financier de la Collectivité est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 109

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Mme DUBOST — Le tableau des emplois budgétaires constitue un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Il enregistre au 30 septembre 2023 des évolutions suite à des réussites aux concours, des transformations de postes liées aux décisions des commissions ad hoc d'avancement, le transfert du personnel des Instances de Coordination de l'Autonomie, des créations et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services identifiés à ce jour.

Par ailleurs, au titre du Centre Départemental de Santé, le tableau enregistre 2 suppressions d'emplois et la création de 12 mensualités de médecins vacataires. En outre, au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, le tableau enregistre la suppression d'1 poste et la création d'1 autre. Enfin, la mise en place de la régie autonome "Corrèze Autonomie" entraîne la création de 28 contrats de droit privé au tableau des emplois dans le cadre de la reprise d'activité de "Corrèze Téléassistance".

M. MONTEIL — Je constate, hélas, qu'il manque encore beaucoup d'assistants familiaux malgré les campagnes de recrutement. Pouvez-vous dresser un état des lieux des futurs départs en retraite et si un effectif cible pour cette catégorie peut être évalué ? Par ailleurs, certaines suppressions de postes nous interrogent, comme celle du responsable de la salle du COR (Centre Opérationnel Routier). Cela laisse-t-il augurer une nouvelle organisation de ce service ? Concernant les Archives Départementales, je souhaite vous faire part d'une remontée de terrain portant sur notre retard, par rapport à d'autres départements, en termes de numérisation des documents et d'obsolescence de logiciel.

M. LE PRESIDENT — Le problème est identifié et sera traité.

M. TAGUET — Concernant le COR, nous nous sommes aperçus qu'il était nécessaire de modifier les postes. C'est donc David FARGES qui sera responsable de la salle, afin d'assurer la cohérence du fonctionnement des routes. Le poste a été supprimé au sein du COR, mais transformé en poste de terrain afin de renforcer le secteur Brive-Tulle.

M. LE PRESIDENT — Concernant les ASFAM (Assistants Familiaux), la période est moins marquée par les départs à la retraite et nous parvenons à les couvrir. En revanche, nous peinons à augmenter les effectifs. A l'instar de quelques départements, nous envisageons des initiatives à l'égard des épouses d'agriculteurs ou d'artisans qui pourraient ainsi continuer de travailler chez elles. Nous devons identifier de nouveaux ressorts pour notre campagne de recrutements, sans pour autant fragiliser d'autres métiers en tension. L'équilibre est difficile à trouver.

Je souhaite que nous remercions collectivement tous nos agents pour le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

La délibération n° 109 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2023 est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions.

RAPPORT N° 110

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Mme CHAMBON — Comme d'habitude, vous trouverez dans ce rapport les décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 110 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

M. LE PRÉSIDENT — Je tiens à remercier très chaleureusement, même si elle est encore là pour finaliser le budget, Sylvie JABIOL, qui a beaucoup donné aux Routes, au budget puis à l'Autonomie et à la Direction des Finances pendant plusieurs années. Cette dernière présente la particularité, en Corrèze, d'inclure la commande publique et la tarification des établissements, ce qui n'est pas courant. Madame JABIOL sera remplacée par une jeune recrue dynamique, en provenance d'un département voisin. J'ai particulièrement apprécié, durant notre collaboration, sa capacité à faire honneur à son statut de fonctionnaire, au sens noble du terme, en servant la cause pour laquelle elle était nommée, sans esprit partisan et toujours dans l'intérêt des Corrèziens. Il est rare d'être responsable des finances pour 2 majorités différentes, avec le même sérieux et le même à propos. Les finances traduisent des orientations, mais l'application d'un programme exige de rester neutre. Je tenais à le souligner.

M. COMBES — Pour m'associer, nous associer à ce salut amical et professionnel, je vous rejoins, Monsieur le Président : pour traverser 2 majorités différentes et affronter le caractère bien trempé des élus, il faut en avoir également. Je vous souhaite toute la réussite que vous méritez, car vous nous avez fait don de confiance, de transparence, de qualités de dialogue et de pédagogie. Merci beaucoup.

(...Applaudissements de l'Assemblée...)

RAPPORT N° 401

PARTICIPATION CITOYENNE

M. BOUZON – Nous avons fait le choix d'intégrer la participation citoyenne dans le fonctionnement institutionnel courant de la collectivité et, pour cela, nous avons mené 2 actions différentes.

La première, à destination du grand public, c'est notre Assemblée Citoyenne. Composée de 38 membres, elle a été mise en place en avril 2022 pour une période de 2 ans. Réunis le 5 octobre dernier en séance plénière, les membres de l'Assemblée Citoyenne ont dressé un premier bilan des 7 actions prioritaires et des résultats concrets obtenus pour le Département avec nos partenaires, à savoir : la récupération de l'eau des toitures des bâtiments départementaux ; la sensibilisation des collectivités locales à la végétalisation des espaces urbains, en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et Corrèze Ingénierie ; le développement de la production d'électricité renouvelable dans le cadre du programme "Corrèze Bouclier Energétique" ; l'installation de nouveaux agriculteurs en Corrèze en partenariat avec les "Jeunes Agriculteurs" et la Chambre d'Agriculture ; la promotion des circuits courts et de notre marque territoriale "Origine Corrèze" ; la collecte et la seconde vie donnée aux vêtements avec une opération de collecte de quelque 300 articles auprès des magasins corréziens pour les enfants placés en famille d'accueil ; la sensibilisation aux enjeux de la forêt dans notre Département en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Pour poursuivre cet élan, il sera proposé de renouveler l'Assemblée Citoyenne pour 2 ans, d'avril 2024 à avril 2026, en lançant un nouvel appel à candidatures.

Par ailleurs, la démarche de participation citoyenne s'adresse aussi à la jeunesse corrézienne à travers le "Parcours Jeunes Corrèziens", qui vise à renforcer l'éducation civique des collégiens, à leur faire découvrir l'institution départementale et à les mobiliser sur des sujets essentiels. Le parcours débiterait par une rencontre et un échange avec les élus départementaux à l'Hôtel Marbot ou dans les collèges, et se poursuivrait par l'exploration d'un thème clé : l'eau ou le devoir de mémoire, ou les 2.

S'agissant de l'eau, les élèves volontaires et les équipes pédagogiques seront accompagnés dans la conduite de projets en faveur de l'utilisation raisonnée et responsable de la ressource en eau. Quant au devoir de mémoire, il s'agit de promouvoir la compréhension de l'histoire et la préservation de la mémoire collective, en particulier dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération. En ce sens, plusieurs actions pédagogiques seront organisées en partenariat avec les Archives Départementales, le Musée Départemental de la Résistance Henri Queuille, le Mémorial Corrèzien de la Résistance, de la Déportation et des Martyrs, et l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre de la Corrèze). Pour l'heure, 8 collèges ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour le "Parcours Jeunes Citoyens". Un travail est d'ailleurs engagé avec ces établissements pour établir leurs projets.

(...Applaudissements de l'Assemblée...)

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 401 relative à la Participation Citoyenne
est adoptée à l'unanimité.*

Je confirme un fort investissement et une belle expérience. Je vous propose de passer à la motion.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023



MOTION

Pour une offre ferroviaire renforcée autour du POLT et des Trains de Nuit, au service de notre territoire et de ses habitants

Considérant l'annonce du Président de la République en juillet 2017 de faire des "transports du quotidien" l'une de ses priorités en matière de mobilité ;

Considérant l'ambition exprimée par le Président de la République, lors de son interview du 14 juin 2020, de "redynamiser la circulation des trains de nuit dans l'Hexagone" ;

Considérant les travaux du Groupe de Travail "POLT" ;

Considérant les différentes contributions des associations "Destination Train de Nuit" et "Urgence Ligne POLT", et singulièrement la motion intitulée "*Être à la hauteur des enjeux environnementaux, territoriaux et des attentes des usagers*" adoptée le 14 octobre 2023 ;

Considérant que le maintien, la modernisation et la régénération du POLT, ainsi que le développement de l'offre de trains de nuit sont d'intérêt public, tant pour faciliter la mobilité décarbonée et les trajets du quotidien des Corrèziens, que pour renforcer l'attractivité économique, touristique et culturelle de la Corrèze ;

Le Conseil départemental de la Corrèze :

- **réaffirme** son attachement à la ligne POLT, vitale pour une grande partie du pays et dont l'unicité doit être préservée dans le cadre d'un aménagement du territoire cohérent ;
- **appelle** l'État et la SNCF à tenir, dans les délais fixés – c'est-à-dire 2025 –, les engagements financiers et logistiques pris pour la régénération totale et la modernisation de la ligne POLT, ce qui suppose à court terme :
 - des gains de temps sur l'ensemble de la ligne, avec 2 allers-retours quotidiens Paris-Limoges en 2h49 et leur prolongation jusqu'à Toulouse ;
 - la mise en place de 11 allers-retours quotidiens, pour conforter toutes les dessertes actuelles et les améliorer pour toutes les gares ;
 - l'arrivée de 16 nouvelles rames, qui doivent être aptes à circuler avec le givre et par forte chaleur ;
- **demande**, dans l'attente des nouvelles rames, à ce que des efforts significatifs de maintenance soient faits sur le matériel roulant, afin de limiter les dysfonctionnements responsables des retards et des suppressions de trains, et de garantir ainsi des conditions de voyage acceptables à l'ensemble des usagers ;
- **soutient** la demande de l'association "Urgence Ligne POLT", pour que des tarifs incitatifs soient consentis aux usagers réguliers de la ligne, notamment durant la période de concomitance du "Plan Givre" et des travaux – soit entre janvier et mars 2024 – ;
- **appuie** la requête, formulée par l'association "Destination Train de Nuit", de voir rétablis le service voyageurs dans les trains de nuit en gares de Brive et de Vierzon, l'amélioration des dessertes des trains de nuit entre Brive et Toulouse, ainsi que le cabotage en extrémité de ligne, pour permettre aux voyageurs de rentrer de Toulouse vers Brive à l'heure où les derniers TER ne circulent plus.

M. LE PRESIDENT – Je mets au vote.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

Merci à tous et bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 13 heures.

